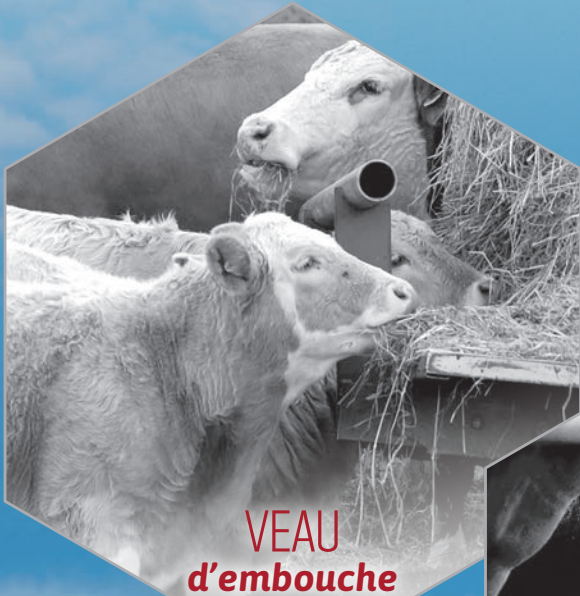


Les Producteurs
de bovins du
Québec



**VEAU
d'embouche**



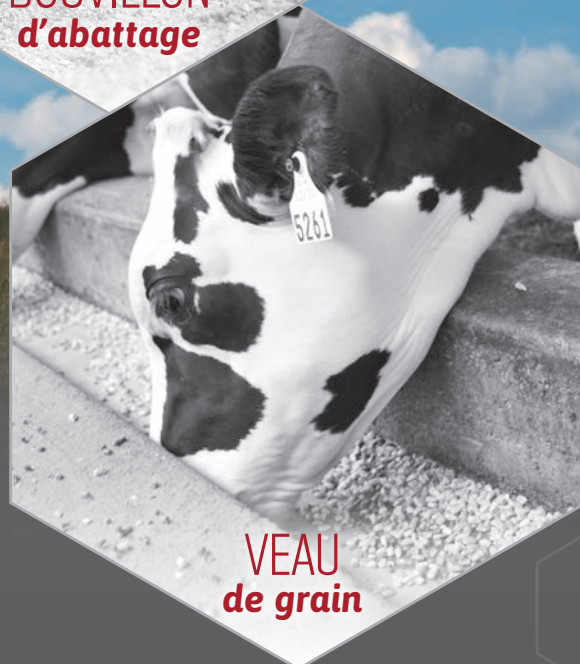
**BOVIN
de réforme et
veau laitier**



**BOUVILLON
d'abattage**



**VEAU
de lait**



**VEAU
de grain**

DOCUMENT D'ASSEMBLÉES
GÉNÉRALES RÉGIONALES

FÉVRIER 2018



VOICI **BOVI-SHIELD GOLD** ONE SHOT^{MC}

Bovi-Shield GOLD One Shot^{MC} est un vaccin combiné indiqué pour prévenir les maladies respiratoires causées par le virus de la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) ainsi que la virémie causée par le virus de la diarrhée à virus des bovins (BVD) type 1 et type 2 et pour aider à prévenir les maladies respiratoires causées par le virus BVD type 1 et type 2, le virus parainfluenza-3 (PI-3) et le virus respiratoire syncytial bovin (VRSB) ainsi que la pneumonie causée par *Mannheimia haemolytica* type A1.

Pour plus d'information, parlez à votre médecin vétérinaire.

BOVI-SHIELD GOLD
ONE SHOTTM

Zoetis et Bovi-Shield Gold One Shot sont des marques de commerce de Zoetis ou de ses concédants de licence, utilisées sous licence par Zoetis Canada Inc. ©2018 Zoetis Canada. Tous droits réservés.

zoetis



ONCE PMH[®] IN

PNEUMONIE BACTÉRIENNE SOUS CONTRÔLE

LA FAMILLE GRANDIT AVEC LE NOUVEAU FORMAT

ONCE PMH[®] IN > 25 X 1DS

DISPONIBLES EN FORMATS

50 DS

10 DS

25 X 1DS

Once PMH[®] est une marque déposée d'Intervet Inc, utilisée sous licence.
MERCK[®] est une marque déposée de Merck Canada Inc.
© 2018 Intervet Canada Corp., faisant affaires au Canada sous le nom de Merck Santé animale.
Tous droits réservés.

MERCK
Santé animale



TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 ACTIVITÉS EN 2017

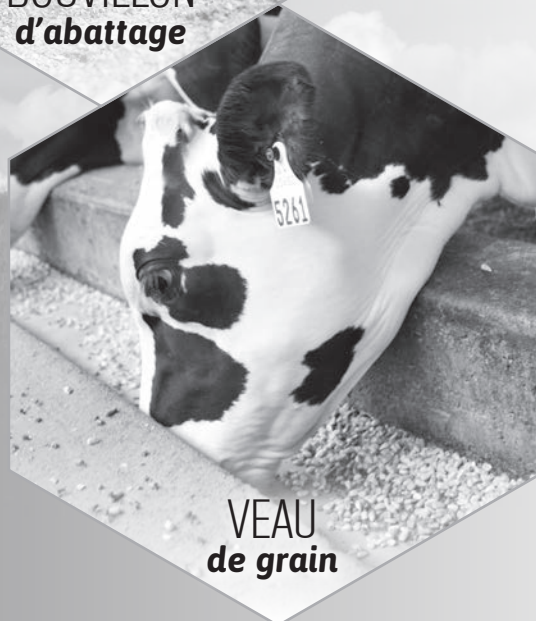
1.	LE MARCHÉ	5
2.	SÉCURITÉ DU REVENU	5
3.	RELATIONS GOUVERNEMENTALES	6
4.	IMPLICATION DES PBQ AU NIVEAU CANADIEN	6
5.	COMMUNICATION ET VIE ASSOCIATIVE	6
6.	BIOSÉCURITÉ ET SANTÉ ANIMALE	7
7.	BIEN-ÊTRE ANIMAL ET PROGRAMMES DE QUALITÉ	7
8.	RECHERCHE	8

SECTION 2 ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2017

	ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE	10
	ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOUVILLONS D'ABATTAGE	16
	ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT	20
	ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE GRAIN	25
	ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS	30

SECTION 1

ACTIVITÉS EN 2017

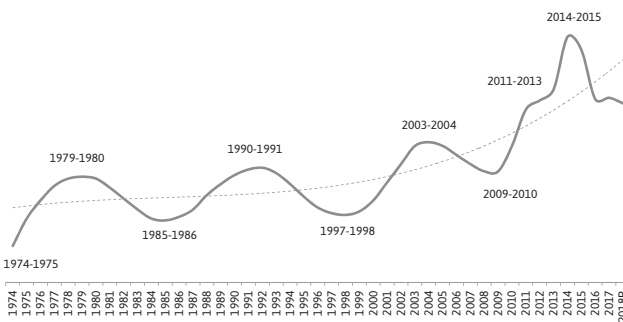


1. LE MARCHÉ

Le cycle du bovin est relativement long, soit environ 10 ans, comparativement au cycle de la volaille (quelques mois) et à celui du porc (quelques années). En raison de leur période de gestation plus longue, il s'écoule en effet plusieurs années entre le moment où un éleveur-naisseur décide de garder davantage de taures en vue d'accroître la taille de son troupeau et le moment où les bouillons issus de ces taures atteignent le poids d'abattage.

Étant donné la longueur du cycle, les prix sont soumis à une plus grande volatilité et une plus grande variation. Par exemple, les États-Unis ont commencé à rebâtir leur cheptel vache-veau en 2014. Cette croissance s'est poursuivie en 2017, mais à un rythme plus modeste. Néanmoins, depuis 2015, le cheptel vache-veau américain s'est accru de plus de 2,3 millions de vaches, soit l'équivalent de la moitié de tout le cheptel vache-veau canadien. La hausse de l'offre devrait donc maintenir une pression à la baisse sur les prix de marché pour quelques années encore.

Cycle de prix des bovins (États-Unis)



Sources:

- CattleFax

La très grande volatilité des prix et l'amplitude de leurs variations ont rendu les marchés pratiquement imprévisibles:

- hausse de prix inespérée en 2013-2015;
- cassure inimaginable en 2015-2016;
- hausse inattendue au printemps 2017;
- hausse à l'automne 2017 plus importante que prévue.

En conséquence, les producteurs de bovins ont beaucoup plus de difficultés à établir leurs stratégies de mise en marché.

Quant aux nouvelles opportunités d'exportation pour le bœuf nord-américain, elles découlent d'abord du recul des exportations de l'Australie en 2017 (un important exportateur de bœuf sur l'échiquier mondial) qui procède présentement à la reconstruction de son cheptel bovin.

Bref, il y aura eu plus de viandes produites en Amérique du Nord en 2017 et ce sont les opportunités d'exportation sur les marchés internationaux qui auront contribué davantage à soutenir les prix en 2017.



2. SÉCURITÉ DU REVENU

Les programmes de sécurité du revenu permettent aux producteurs de mieux traverser les creux du marché. L'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) permet ainsi aux producteurs d'exploiter leur entreprise dans un environnement d'affaires stable et prévisible. Elle sécurise les investissements des entreprises agricoles qui, à leur tour, entraînent des retombées économiques pour l'ensemble de l'économie du Québec et ses régions.

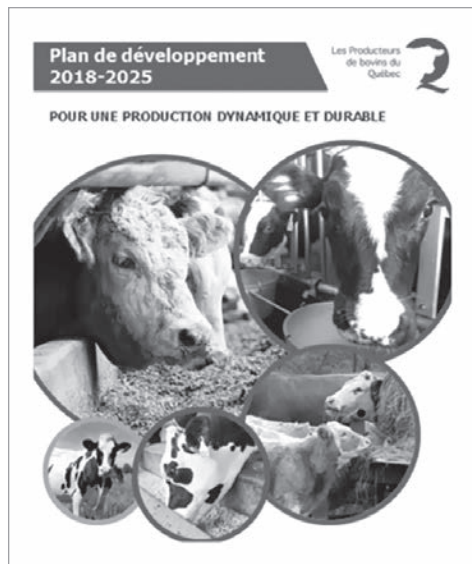
Plus que jamais nécessaires dans un contexte de marché baissier et volatile, voici nos principales revendications en matière de sécurité du revenu:

- la réintégration des contributions de promotion et de recherche dans le calcul du revenu stabilisé;
- l'ajustement du salaire de l'exploitant afin de refléter la réalité actuelle de la production;
- l'ajustement des amortissements ou l'arrêt de l'annualisation du rendement des fermes-types;
- l'actualisation du plafond de trois fois la ferme-type pour le partage de la contribution;
- la mise en place d'un mécanisme pour contrer les effets de la hausse du prix des grains;
- la limitation de l'arrimage avec Agri-stabilité des sommes versées pour l'ASRA;
- une protection additionnelle pour contrer les fluctuations extrêmes de marché à l'intérieur même d'une année.

Par ailleurs, il y a du nouveau concernant le rabais de contribution à l'ASRA et les dates de paiement :

- Depuis 2017, un nouvel adhérent n'a plus à payer 50% de sa contribution au moment de l'adhésion. La contribution sera prélevée à même la première avance de compensation ou réclamée au plus tard avant la fin de l'année d'assurance concernée.
- En 2018, les jeunes agriculteurs qualifiés à une subvention à l'établissement ou au démarrage pourront bénéficier d'un rabais de contribution à l'ASRA pendant trois années consécutives (au lieu des deux ans qui prévalaient auparavant).

3. RELATIONS GOUVERNEMENTALES



Depuis deux ans déjà, les PBQ travaillent à l'amélioration de leur image afin de faire rayonner positivement le secteur bovin auprès des divers intervenants, notamment au niveau gouvernemental. Grâce à cette approche, nous avons obtenu une meilleure écoute de la part des représentants gouvernementaux et nous avons réussi à expliquer qui sont les PBQ : Une filière veau et une filière bœuf ! Plusieurs ne réalisaient pas l'importance économique de la production bovine :

- 11 000 entreprises;
- 6 500 emplois directs;
- 1 G\$ de ventes;
- 515 M\$ de valeur ajoutée à l'économie québécoise.

Pour la prochaine année, nous comptons faire avancer quelques-unes de nos plus importantes demandes notamment :

- Reconnaître les particularités de la filière bovine (coût de production différencié dû au climat nordique, aux exploitations agricoles de petite taille, aux normes parmi les plus sévères en matière environnementale, de traçabilité et de certification) et mettre en place des programmes permettant d'atténuer l'impact des risques afin d'inciter le secteur à la croissance.
- Convaincre le gouvernement canadien afin qu'il exige de l'Union européenne que la viande de veau qui est exportée vers le Canada provienne d'élevages qui utilisent les mêmes médicaments qu'au Canada et qu'il mette en place un protocole de certification pour s'en assurer.
- Effectuer des démarches auprès du gouvernement afin que les coûts additionnels engendrés par les mesures environnementales soient reconnus et compensés pour demeurer compétitif par rapport aux producteurs des autres provinces et des États-Unis.

4. IMPLICATION DES PBQ AU NIVEAU CANADIEN

Le secteur bovin, contrairement à certains autres secteurs, fait face à une importante compétition outre frontière tant au point de vue de la production que du produit fini. Dans ce contexte, il convient d'être présent sur la scène canadienne afin de pouvoir échanger sur les problématiques et positions de l'industrie à l'échelle canadienne et, plus particulièrement, y défendre l'intérêt des producteurs de bovins québécois. Actuellement, les PBQ détiennent un siège officiel au conseil d'administration des organisations suivantes :

- Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie;
- Table ronde sur la chaîne de valeur du bœuf;
- Agence canadienne d'identification du bétail;
- Agence canadienne de classement du bœuf et du veau.

Au cours des prochaines semaines, les PBQ évalueront l'intérêt, pour les producteurs de bovins du Québec, d'accroître leur présence et implication à l'échelle canadienne. Dans un environnement de plus en plus ouvert internationalement, ce questionnement s'impose plus que jamais.

5. COMMUNICATION ET VIE ASSOCIATIVE

L'année 2017 a été marquée par l'optimisation du site Internet des PBQ. Plusieurs améliorations ont été apportées pour faciliter la navigation sur le site. Dorénavant, les contenus des grandes sections (Fédération, Production, Grands dossiers, Documentation

et Info-Prix) donnent un accès plus direct à l'information désirée. De plus, la section Grands dossiers a été bonifiée par l'ajout des onglets Programmes de qualité et Santé animale.

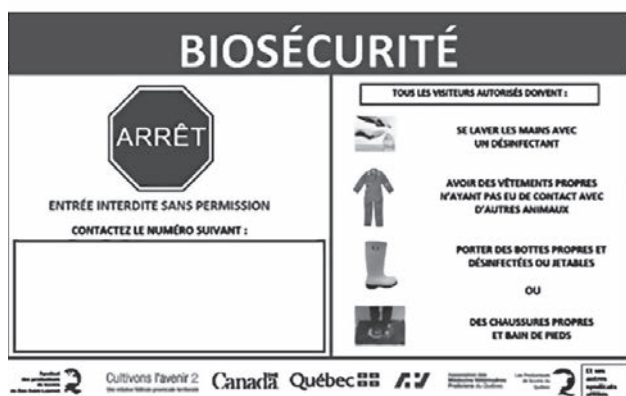


Le tutoriel « Bovin.qc.ca en un clic de souris! » a été mis en ligne à la page d'accueil du site et envoyé aux abonnés pour faciliter l'expérience de navigation et mettre en lumière les améliorations réalisées.

Les PBQ ont décidé d'amorcer un plan d'action visant à relancer la vie associative de l'organisation afin d'être plus près de leurs producteurs. Ce plan a commencé par l'envoi en décembre 2017 de l'infolettre *La minute bovine* à plus de 5 400 producteurs de bovins dont les PBQ disposent des adresses courriel. Le conseil d'administration analyse également la possibilité de mettre en place une page Facebook. Soyez à l'affût des prochaines nouveautés en 2018!

6. BIOSÉCURITÉ ET SANTÉ ANIMALE

Les travaux de sensibilisation à la biosécurité se sont poursuivis par la distribution d'affiches de biosécurité par les syndicats régionaux des producteurs de bovins et les PBQ.



Le projet Concrétisation et hiérarchisation des risques de propagation de *Salmonella* Dublin lors de la mise en marché des bovins, vers un guide de bonnes pratiques s'est terminé le 31 janvier 2018. Il permettra de déterminer le risque qu'un animal sain, qui quitte une ferme, s'infecte lorsqu'il emprunte les voies de mise en marché ou lors d'expositions agricoles. Il fournira également des éléments pratiques pour améliorer la biosécurité.

Les travaux du comité biosécurité de la filière bovine PBQ - Producteurs de lait du Québec (PLQ) se sont poursuivis. Un projet portant sur les mesures d'urgence dans le secteur laitier est en cours de réalisation.

Comité sur la santé des bovins

Un comité sur la santé des bovins a été créé. Ce comité remplacera les comités paratuberculose, *Salmonella* Dublin, santé de Valacta et biosécurité de Valacta. Il permettra d'échanger de l'information sur les différentes initiatives en santé animale et de coordonner les actions dans ce secteur, en plus de conseiller les producteurs sur des sujets particuliers en lien avec la santé. Le comité sur la santé des bovins regroupera les PLQ, les PBQ, le Conseil québécois des races laitières, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), la Faculté de médecine vétérinaire et l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec (AMVPQ).

7. BIEN-ÊTRE ANIMAL ET PROGRAMMES DE QUALITÉ

Bien-être animal

C'est le 27 novembre 2017 que le *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des veaux lourds* a été publié. Le logement en groupe (logement collectif) est le fait saillant de ce code.

Par ailleurs, au courant de l'année 2017, le MAPAQ a procédé à des inspections sur des fermes bovines. Des discussions sont en cours avec celui-ci pour clarifier le processus entourant les inspections.

Le 3 novembre 2017, le MAPAQ a annoncé le Programme de bonification de l'aide aux services-conseils en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique. Ce programme vise à améliorer la rentabilité des entreprises agricoles en leur apportant un soutien financier dans leurs investissements de modernisation d'installations de production afin d'améliorer la conformité aux normes de bien-être animal et d'efficacité énergétique. Les PBQ ont fait des représentations pour inscrire des équipements sur la liste d'admissibilité du MAPAQ et pour obtenir une hausse de l'aide financière pour passer de 50 000 \$ à 100 000 \$.

Programmes de qualité

Les PBQ sont les agents de livraison des programmes de qualité suivants:

- VBP+: secteurs vache-veau et bouvillon;
- Veau vérifié: secteur veau de lait;
- Veau de grain du Québec certifié (VGQC): secteur veau de grain.

À ce jour, ce sont 28 producteurs de bouvillons et deux producteurs vache-veau qui ont adhéré au programme VBP+, alors que 41 producteurs de veaux de lait sont certifiés Veau vérifié. Dans le secteur veau de grain, le programme VGQC est obligatoire. L'implantation a débuté au début 2017. Ce sont 40 producteurs qui ont reçu leur certificat après avoir réussi leur audit externe et 18 producteurs ont reçu un certificat provisoire après avoir complété leur revue des registres.

8. RECHERCHE

Les PBQ investissent dans la recherche par le biais des fonds de recherche de chaque secteur de production. Les investissements des producteurs pour l'année en cours et les cinq prochaines années totalisent jusqu'ici 264 250 \$ pour des projets d'une valeur de 4 664 454 \$. Donc, pour chaque dollar investi par les producteurs, 17 \$ sont générés par des partenaires. Voici quelques projets en cours ou à venir :

- Veau d'embouche et bovin de réforme : allongement de la saison de paissance;
- Veau lourd : stratégies diagnostiques des bronchopneumonies;
- Grappe bœuf : effet de la durée du transport et des repos sur le bien-être animal.



SECTION 2

ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2017



ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE

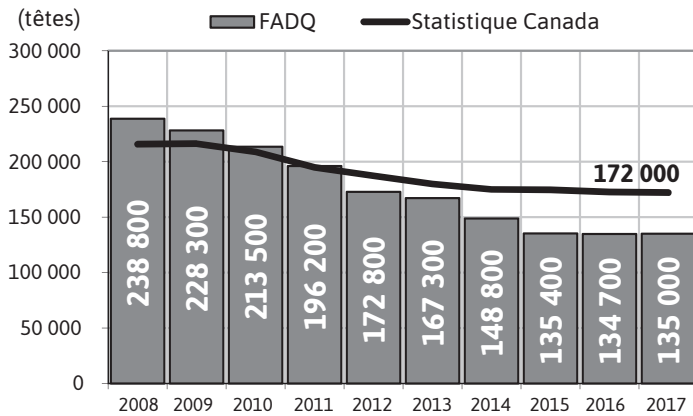
Projet d'ordre du jour

1. **ÉTAT DU MARCHÉ EN 2017**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU D'EMBOUCHE EN 2017**
 - 2.1 ***Le Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec***
 - 2.1.1 **Nouvelle Déclaration de vaccination/Bordereau de chargement**
 - 2.1.2 **Projet Veaux**
 - 2.2 **Amélioration génétique**
 - 2.2.1 **Analyse des facteurs qui influencent le prix de vente des veaux d'embouche et les résultats d'abattage des bouvillons**
 - 2.3 **Services aux producteurs**
 - 2.3.1 **Bonification du site extranet comme plate-forme de réseautage**
 - 2.3.2 **Transfert d'expertise du projet Veaux - Création de fiches techniques**
 - 2.3.3 **Amélioration de la communication avec les producteurs**
3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2018**
 - 3.1 **Poursuivre la valorisation des veaux nés au Québec**
 - 3.2 **Contribuer à l'élaboration d'un plan d'action pour assurer l'amélioration génétique québécoise**
4. **CONSULTATIONS DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE SUR UNE HAUSSE DE LA CONTRIBUTION SPÉCIALE POUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT ET SUR LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE CONTRIBUTION SPÉCIALE POUR LA PROMOTION ET LA PUBLICITÉ**
 - 4.1 **Contribution spéciale pour la recherche et le développement**
 - 4.2 **Contribution spéciale pour la promotion et la publicité**
5. **ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 5.1 **Critères d'admissibilité**
6. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2017

Figure 1 : Nombre de vaches de boucherie, 10 ans

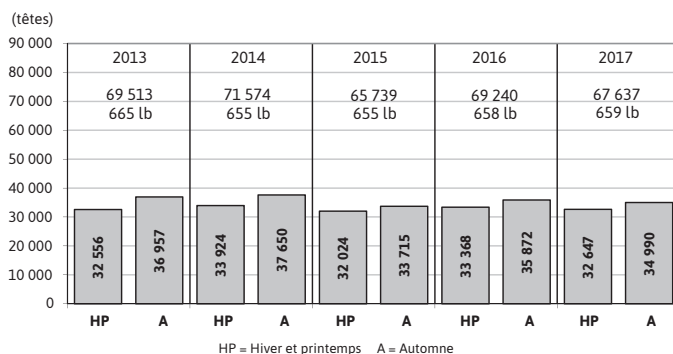


Sources :

- Nombre de vaches de boucherie en inventaire (moyenne annuelle) au Programme ASRA Veaux d'embouche, FADQ
- Nombre de vaches de boucherie en inventaire au 1^{er} janvier 2017, Statistique Canada

Au 1^{er} janvier 2017, selon Statistique Canada, le cheptel de vaches de boucherie au Québec était de 172 000 vaches. De son côté, La Financière agricole du Québec (FADQ) fait état d'environ 135 000 vaches assurées à l'ASRA. La tendance à la baisse du cheptel québécois observée depuis 2008 semble se stabiliser.

Figure 2 : Veaux d'embouche vendus dans les encans spécialisés du Québec, 2013-2017 (volumes saisonniers, volumes annuels et poids moyens)



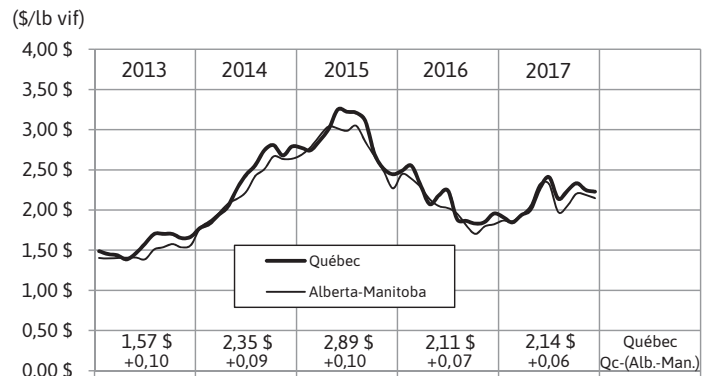
Source :

- Nombre et poids moyen de vente des veaux d'embouche vendus dans les encans spécialisés du Québec, PBQ

En 2017, le nombre de veaux commercialisés dans les encans spécialisés était en baisse de 2 % par rapport à l'année précédente. En contrepartie, ce sont 7 751 veaux qui ont été vendus lors des encans réguliers, ce qui représente une hausse de 28 % par rapport à 2016.

Les ventes supervisées par Réseau Encans Québec (REQ) au Saguenay-Lac-Saint-Jean ont totalisé 425 veaux en 2017. Des efforts seront faits en 2018 pour relancer ces ventes spécialisées.

Figure 3 : Prix des veaux d'embouche mâles 600-700 lb, comparaison Québec et Alberta-Manitoba, 2013-2017

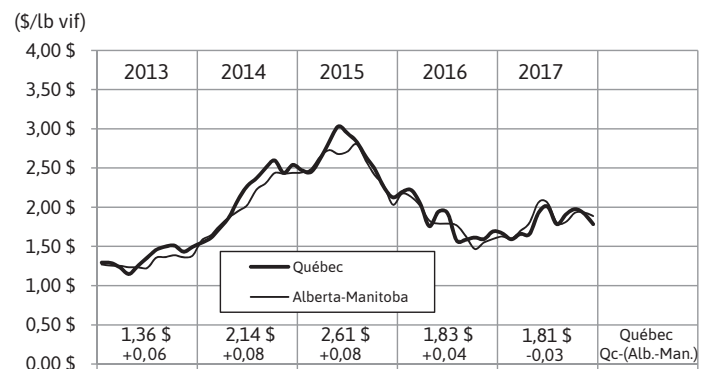


Sources :

- Québec: Prix moyen de vente des veaux d'embouche mâles de 600 à 700 lb vendus dans les encans spécialisés du Québec, PBQ
- Alberta-Manitoba: Prix moyen de vente des veaux d'embouche mâles de 600 à 700 lb vendus dans les encans publics de l'Alberta et du Manitoba, Canfax

Le poids moyen de vente à 659 lb est stable par rapport à celui de l'année précédente.

Figure 4 : Prix des veaux d'embouche femelles 600-700 lb, comparaison Québec et Alberta-Manitoba, 2013-2017



Sources :

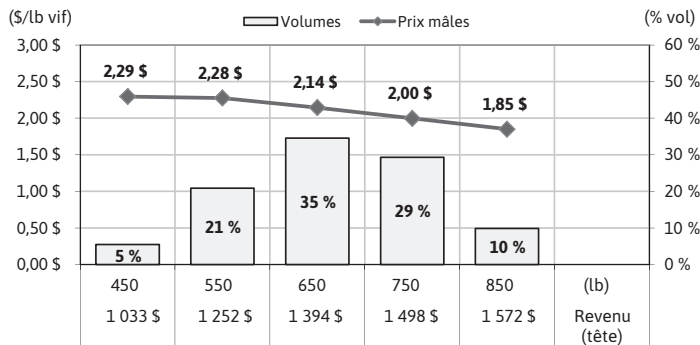
- Québec: Prix moyen de vente des veaux d'embouche femelles de 600 à 700 lb vendus dans les encans spécialisés du Québec, PBQ
- Alberta-Manitoba: Prix moyen de vente des veaux d'embouche femelles de 600 à 700 lb vendus dans les encans publics de l'Alberta et du Manitoba, Canfax

Les prix de l'année 2017 ont été sensiblement semblables à ceux de 2016.

En 2017, l'écart de prix entre nos principaux marchés de référence, le Québec et l'Ouest canadien, était de 0,06\$/lb pour les veaux mâles. Cet écart, quoique positif, est inférieur aux cibles d'écart qui se situent aux environs de 0,10\$/lb et qui correspondent au coût de transport.

L'écart de prix des veaux femelles était négatif et se situait à (0,03) \$/lb pour les femelles de 600 à 700 lb.

Figure 5 : Prix et nombre de veaux d'embouche mâles par strate de poids, 2017



Poids moyen de 667 lb et revenu moyen de 1 393 \$/tête

Source:

- Nombre et prix moyen de vente de veaux d'embouche mâles, par strate de poids, vendus dans les encans spécialisés du Québec, PBQ

En 2017, c'est 85 % du volume de veaux d'embouche qui se situait entre 500 et 800 lb. Environ 35 % des veaux pesaient entre 600 et 700 lb. Le prix moyen annuel des bovins de cette strate était de 2,14 \$/lb pour un revenu moyen de 1 394 \$/tête.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU D'EMBOUCHE EN 2017

2.1 Le Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec

2.1.1 Nouvelle Déclaration de vaccination/Bordereau de chargement

Au début de la saison 2017-2018, une nouvelle Déclaration de vaccination a été remise aux producteurs. Une section Bordereau de chargement y a été ajoutée.

L'objectif est de permettre aux producteurs de faire signer les transporteurs et les employés d'encan pour attester du chargement des veaux d'embouche. Un endroit est réservé pour inscrire des commentaires. Cette section pose problème pour la majorité des transporteurs et des employés d'encan en raison des difficultés à évaluer la condition réelle de l'animal lors du chargement et du déchargement. Le comité de mise en marché des veaux d'embouche (CMMVE) veillera à proposer une alternative aux producteurs.

2.1.2 Projet Veaux

Le projet Veaux est réalisé en partenariat avec REQ. Ce partenaire assume la totalité des risques financiers liés aux opérations, alors que l'agence fournit un professionnel pour la gestion du projet. Il est bon de rappeler que ce projet contribue à régulariser le marché des veaux d'embouche, en plus de développer au sein

de l'agence une expertise dans la production de veaux semi-finis.

À la suite de la consolidation du projet, quatre parcs sont toujours en activité pour un nombre de places total de 1 200 têtes.

2.2 Amélioration génétique

2.2.1 Analyse des facteurs qui influencent le prix de vente des veaux d'embouche et les résultats d'abattage des bouvillons

Un mandat a été donné au Centre de développement du porc du Québec pour l'analyse des facteurs qui influencent le prix de vente des veaux d'embouche et les résultats d'abattage des bouvillons.

Ce mandat est réalisé à partir de trois bases de données:

- Programme d'analyse des troupeaux de boucherie du Québec;
- SCD (base de données des encans spécialisés de veaux d'embouche);
- SAB (base de données des abattages de bouvillons).

Les analyses préliminaires ont été effectuées sur environ 50 000 données. À ce stade-ci, les principaux constats effectués au sujet de la vente des veaux d'embouche sont les suivants:

- Les veaux regroupés en lot lors d'une vente, basé sur des critères d'homogénéité, sont en moyenne plus lourds et obtiennent en moyenne un prix à la livre plus élevé que les veaux vendus seuls. Plus le nombre de veaux regroupés est grand, plus ces effets sont importants.
- Chez certaines races, le croisement (un veau croisé comparativement à un veau de race pure) influence le poids à la vente, mais très peu le prix à la livre.
- L'âge de la mère influence le poids du veau à la vente, mais non le prix.

Le rapport final de l'analyse sera déposé à l'hiver 2018.

2.3 Services aux producteurs

2.3.1 Bonification du site extranet comme plateforme de réseautage

Dans la dernière année, la plate-forme de réseautage du secteur veau d'embouche a été identifiée comme étant le site extranet des producteurs de veaux d'embouche. La documentation pertinente et les nouveautés y sont déposées dans une section spécifique. Cette section sera bonifiée régulièrement.

Certaines fonctionnalités du site ont également été améliorées afin :

- de simplifier la saisie des identifiants pour les producteurs qui vendent aux encans spécialisés;
- d'inclure les classements dans les abattoirs américains.

Pour s'inscrire, les producteurs doivent contacter l'agence de vente au 450 679-0540, poste 8361.

2.3.2 Transfert d'expertise du projet Veaux - Création de fiches techniques

Dans le cadre du projet Veaux, des fiches techniques thématiques seront réalisées et déposées sur le site extranet.

Ces fiches thématiques permettront d'utiliser l'expertise développée par M. Daniel Zuchoski, agent à la mise en marché du secteur veau d'embouche, dans la réalisation et la gestion du projet Veaux, autant dans le volet semi-finition que finition. Une première fiche a été déposée dans la section Communiqués du site extranet. Elle traite des éléments à considérer lors d'une vente en direct.

Les prochaines fiches devraient avoir pour sujet :

- l'importance des pieds membres (pieds et jambes de l'animal);
- les hormones et les implants;
- des exemples de rations;
- la performance des femelles à l'engraissement.

2.3.3 Amélioration de la communication avec les producteurs

Le CMMVE souhaitait améliorer la communication avec les producteurs. L'outil retenu est la mise en ligne de la page Facebook Les Producteurs de veaux d'embouche du Québec. Cette page permet de transmettre aux producteurs des informations récentes sur la mise en marché et sur le travail effectué par les représentants.

La page a été créée en août 2017 et compte à ce jour environ 600 abonnés. Deux ou trois publications y paraissent chaque semaine.

En 2018, on y présentera les différents travaux sur lesquels travaillent le CMMVE et les réalisations effectuées.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2018

3.1 Poursuivre la valorisation des veaux nés au Québec

Les activités de mise en marché seront orientées vers la valorisation des veaux nés au Québec. Des rencontres d'échange avec les producteurs de bouvillons auront lieu pour augmenter les liens d'affaires et identifier les améliorations ou ajustements à la qualité du produit.

En lien avec la tendance des programmes de qualité qui sont de plus en plus exigés par les transformateurs et les distributeurs, une analyse sera effectuée pour déterminer si le programme VBP+ doit être implanté sur certaines entreprises dans le cadre de projets particuliers.

3.2 Contribuer à l'élaboration d'un plan d'action pour assurer l'amélioration génétique québécoise

Une demande d'aide financière a été obtenue dans le cadre du Programme de développement sectoriel pour l'élaboration d'un plan d'action, en concertation avec les intervenants, pour assurer la poursuite de l'amélioration génétique et la pérennité des éleveurs de races pures québécoises.

Le projet se déroulera pendant l'année 2018. Un consultant sera responsable de la réalisation du projet. Il sera accompagné par le comité d'orientation des bovins de boucherie.

4. CONSULTATIONS DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE SUR UNE HAUSSE DE LA CONTRIBUTION SPÉCIALE POUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT ET SUR LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE CONTRIBUTION SPÉCIALE POUR LA PROMOTION ET LA PUBLICITÉ

4.1 Contribution spéciale pour la recherche et le développement

Depuis septembre 1994, le fonds de recherche des producteurs de veaux d'embouche finance des projets de recherche en lien avec sa production. La contribution se situe à 0,25\$/veau d'embouche, ce qui représente environ 30 000\$/an.

Au fil des ans, les projets de recherche financés ont porté principalement sur :

- la vaccination;
- l'alimentation;
- les pâturages;
- le sélénium.

À l'été 2017, le Beef Cattle Research Council (BCRC) a approché les PBQ afin d'obtenir une participation au financement de la troisième grappe de recherche, où des sujets spécifiques touchent des préoccupations québécoises. Puisque le BCRC est un organisme national, il facilite la réalisation de projets financés avec des fonds du gouvernement fédéral, tout en respectant les spécificités régionales. Les projets sont réalisés par des chercheurs reconnus.

La demande du BCRC aux PBQ était un financement de 150 000 \$ pour cinq ans. Le CMMVE contribuera au BCRC pour un montant de 15 000 \$/an pendant cinq ans.

Avec une contribution de 0,25 \$ par veau et un engagement de 15 000 \$/an pour les cinq prochaines années, il reste peu de place pour le financement de nouveaux projets. Le tableau suivant présente l'évolution du fonds de recherche avec une contribution de 0,25 \$ par veau d'embouche.

Également, malgré le financement de certains travaux portant sur l'amélioration génétique par le MAPAQ, le financement de l'amélioration génétique tend à diminuer. En ce sens, le CMMVE aimerait financer davantage de travaux portant sur l'amélioration génétique. Les conditions pour obtenir de l'aide

financière gouvernementale dans la réalisation de projets sont aussi des éléments qui incitent à tendre vers une plus grande autonomie financière.

Le CMMVE souhaite augmenter de 0,50 \$/veau la contribution spéciale pour la recherche et le développement afin de la fixer à 0,75 \$/veau. La répartition serait la suivante :

- 0,30 \$/veau pour des projets de recherche;
- 0,45 \$/veau pour des projets de recherche dédiés à l'amélioration génétique.

À 0,30 \$/veau pour des projets de recherche, la somme amassée chaque année serait d'environ 36 000 \$. Si l'on soustrait l'engagement de 15 000 \$ auprès du BCRC, il resterait 21 000 \$ pour divers projets de recherche. Quant au financement de projets de recherche dédiés à l'amélioration génétique, avec une contribution de 0,45 \$/veau, ceci représente un montant annuel de 54 000 \$.

Appuyez-vous la recommandation du comité de mise en marché des veaux d'embouche à l'effet de hausser de 0,50 \$/veau la contribution spéciale pour la recherche et le développement des veaux d'embouche pour la fixer à 0,75 \$ par veau d'embouche à partir du 1^{er} juillet 2018 ?

4.2 Contribution spéciale pour la promotion et la publicité

Le CMMVE travaille depuis plusieurs années au développement d'une identification pour le bœuf du Québec. La création du site Internet www.boeufquebec.com, un répertoire de fermes québécoises vendant de la viande de veau d'embouche à la ferme, était une première étape dans la valorisation du bœuf du Québec.

Tableau : Évolution du fonds de recherche

Liste des projets			2017	2018	2019	2020	2021	2022
Budget disponible début			35 335 \$	8 885 \$	22 535 \$	36 185 \$	49 835 \$	63 485 \$
Revenus de l'année (contributions et intérêts)	Coût total du projet	Coût total du projet pour le fonds VE	31 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$
TOTAL			66 335 \$	38 885 \$	52 535 \$	66 185 \$	79 835 \$	93 485 \$
Frais de perception			1 350 \$	1 350 \$	1 350 \$	1 350 \$	1 350 \$	1 350 \$
Mélange graminées	623 990 \$	60 000 \$	15 000 \$					
PATBQ	100 000 \$	3 000 \$	3 000 \$					
Amélioration génétique		34 100 \$	34 100 \$					
Grappe de recherche bœuf	4 182 889 \$	75 000 \$		15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Total des engagements des projets			53 450 \$	16 350 \$	16 350 \$	16 350 \$	16 350 \$	16 350 \$
Disponible fin d'année			8 885 \$	22 535 \$	36 185 \$	49 835 \$	63 485 \$	77 135 \$

Dans la même lignée, le lancement, en mars dernier, du programme Partenaires Bœuf Québec de la Société des parcs d'engraissement du Québec a relancé les réflexions et les discussions sur la place que devrait occuper le secteur veau d'embouche dans les projets visant à valoriser le bœuf du Québec.

Pour atteindre leur plein potentiel auprès des consommateurs québécois, les différents projets valorisant le bœuf du Québec bénéficieraient de la mise en place d'une contribution spéciale pour la promotion et la publicité. Cette contribution spéciale serait à l'acquis des producteurs de veaux d'embouche. Elle serait réservée à des initiatives qui valorisent les bouvillons produits avec des veaux nés au Québec.

Du côté du secteur veau d'embouche, la proposition est de 0,50\$ par veau d'embouche, ce qui représenterait annuellement environ 60 000\$.

Parallèlement, le comité de mise en marché des bouvillons d'abattage consultera également les producteurs de bouvillons lors d'une assemblée générale spéciale en avril 2018 afin d'ajouter une contribution spéciale pour la promotion et la publicité. Le montant envisagé est de 1\$/bouvillon abattu.

En voyant le jour, ces deux contributions permettraient de soutenir certains projets conjointement, ce qui pourrait augmenter le potentiel de développement des projets qui valoriseraient les bouvillons produits avec des veaux nés au Québec.

La contribution des producteurs de veaux d'embouche pourrait également permettre la promotion du site www.boeufquebec.com directement auprès des consommateurs pour en augmenter l'achalandage et les bénéfices pour les entreprises inscrites.

Cette proposition de contribution s'inscrit en continuité avec un meilleur positionnement du secteur veau d'embouche dans la filière bœuf.

Appuyez-vous la recommandation du comité de mise en marché des veaux d'embouche à l'effet d'ajouter au *Règlement sur les contributions des producteurs de bovins* une contribution spéciale pour la promotion et la publicité à l'acquis des producteurs de veaux d'embouche et de la fixer à 0,50\$ par veau d'embouche à partir du 1^{er} juillet 2018?

5. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 Critères d'admissibilité:

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du Groupe au Plan conjoint;
- Être inscrit dans la catégorie veaux d'embouche au Plan conjoint;
- Avoir possédé, en moyenne durant l'année, au moins 30 vaches de boucherie ou élevé, pour son compte ou celui d'autrui, ou fait produire et offert en vente à des fins d'engraissement, au moins 30 veaux d'embouche, en incluant les veaux d'embouche de type semi-fini.
- Dans le cas d'une personne morale ou une société, la personne physique mandatée doit également :
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote.
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)



ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOUVILLONS D'ABATTAGE

Projet d'ordre du jour

1. **ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2017**
 - 1.1 **État du marché et faits saillants**
 - 1.2 **Activités de l'agence de vente**

2. **ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ DES BOUVILLONS D'ABATTAGE**
 - 2.1 **Activités en 2017**

3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2018**

4. **ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 4.1 **Critères d'admissibilité**

5. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



1. ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2017

1.1 État du marché et faits saillants

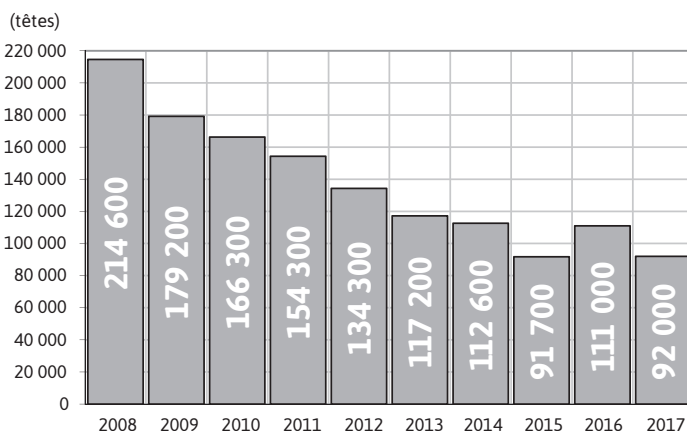
Au cours de l'année 2017, le prix de vente des bouvillons a subi l'une des plus grandes variations annuelles des dernières années. En effet, le prix de vente s'établissait en septembre dernier à 2\$/lb carcasse, soit le plus bas prix de l'année, alors qu'il atteignait son maximum en juin à 3,03\$/lb carcasse. Pour un bouvillon de 878 lb de poids moyen, il s'agit d'une perte financière moyenne de 904\$/tête en quatre mois. La production de bouvillons au Québec a subi une forte baisse en 2017 avec un volume annuel prévu de 92 000 têtes. Il s'agit d'une diminution d'environ 21 000 têtes en comparaison à l'année 2016.

Depuis l'élection du président américain, M. Donald Trump, les indices boursiers ont fracassé des records de performance. Le président Trump a annoncé des allègements à la régulation des marchés boursiers ainsi qu'à la fiscalité. Il sera important de surveiller attentivement les marchés étant donné que des corrections pourraient survenir au cours de l'année 2018. En complément à l'élection américaine, le président Trump a envoyé des signaux contradictoires et négatifs envers les différentes ententes commerciales (ALENA, Partenariat transpacifique, etc.). Les négociations sont en cours et se poursuivront en 2018.

Le 30 octobre dernier, l'entreprise JBS en Pennsylvanie a suspendu temporairement ses activités d'abattage pendant 17 jours à la suite d'un problème de fondation d'un bâtiment et de présence de vermine sur son site. Bien que temporaire, cette fermeture a entraîné des répercussions importantes dans les livraisons de bouvillons prévues en novembre.

En 2017, près de 22% des bouvillons ont été mis en marché par des ventes contractualisées. Il s'agit d'une baisse de 2% par rapport à 2016.

Figure 1 : Production de bouvillons au Québec



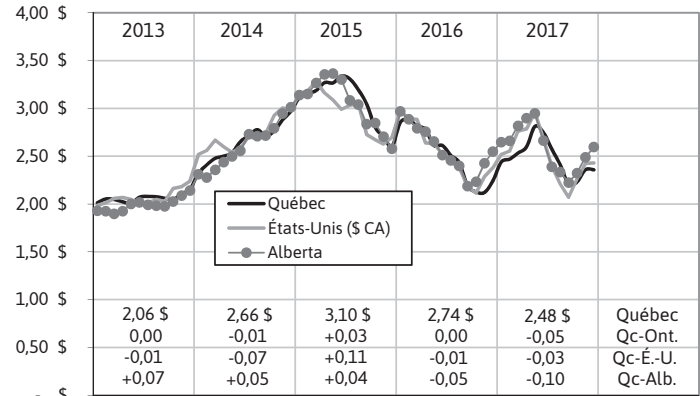
Source:

- Nombre de bouvillons d'abattage mis en marché par les producteurs du Québec, PBQ

En 2017, il y a eu une baisse significative de 18% du volume de bouvillons abattus comparativement au volume enregistré en 2016. À ce stade-ci, le volume tend à se stabiliser aux environs de 92 000 têtes, mais pourrait de nouveau diminuer en 2018 vu les différents facteurs suivants: entreprises qui ont quitté la production en 2017, nouveau modèle d'assurance stabilisation en vigueur, limitation de la compétitivité des entreprises de bouvillons du Québec comparativement aux autres entreprises au Canada, etc. Pour 2018, le volume de production est estimé entre 85 000 et 90 000 têtes.

Figure 2 : Prix des bouvillons (A1-A2) au Québec, dans l'Ouest canadien et aux États-Unis (marché spot uniquement)

(\$/lb carcasse chaude, mâles, prix misé)



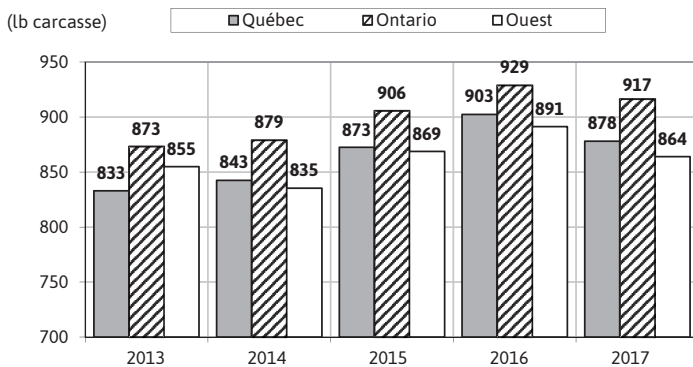
Sources :

- Québec : Prix misé des bouvillons mâles A1-A2, chargements complets, vendus à l'enchère électronique, pris à la ferme, PBQ
- Ontario : Prix de vente des bouvillons mâles A1-A2, ventes directes, OCA
- Alberta : Prix de vente des bouvillons mâles A1-A2, ventes directes, Canfax
- États-Unis : Prix de vente des bouvillons mâles, ventes directes, Five Area, USDA

Alors que l'année 2017 débutait avec des prix *spot* de 2,65 \$ CAN/lb carcasse, ils ont augmenté continuellement jusqu'en juin, pour atteindre 3,03 \$ CAN/lb carcasse. Des volumes importants de bouvillons ont été vendus durant les mois de mai, juin et juillet 2017. Le prix s'est alors affaibli pour atteindre son plus bas à 2 \$ CAN/lb carcasse. La hausse de prix survenue l'été dernier était inattendue par les experts. Il faut aussi remarquer que les variations sont plus accentuées, ce qui expose davantage les producteurs au risque de la mise en marché. Comme mentionné, 22% des bouvillons ont été vendus par contrat. Plusieurs contrats ont été conclus et le prix a été fixé au même moment. Ces contrats ont limité les profits lorsque le marché a augmenté.

Pour l'année 2018, plusieurs variables pourraient influencer le prix des bouvillons nord-américains. En effet, l'administration de M. Trump par rapport aux négociations des accords internationaux, la surchauffe des marchés boursiers, l'augmentation prévue de la production de viande de bœuf (USDA +325 millions de livres), l'augmentation de la disponibilité des grains en 2017, sans compter les facteurs imprévus (épizootie, consolidation d'entreprises, développement des marchés) pourraient influencer le prix en 2018. La Bourse de Chicago demeure un indice de référence pour la tendance des prix. Des fluctuations importantes, soit à la hausse ou à la baisse, pourraient caractériser l'année 2018.

Figure 3: Poids moyen des carcasses de bouvillons* au Québec, en Ontario et dans l'Ouest canadien



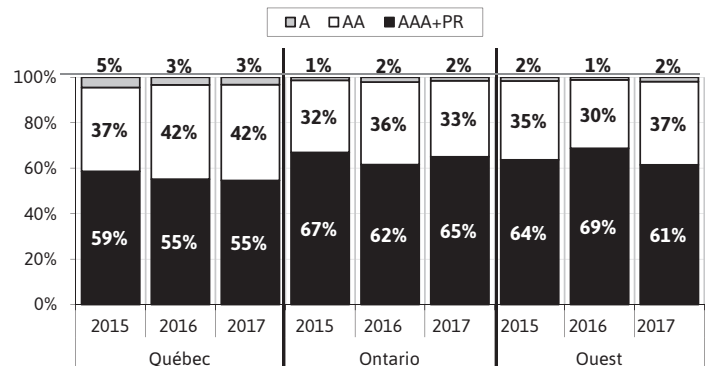
* Abattus au Canada

Sources:

- Québec: Poids de vente des bouvillons abattus au Canada (pondéré 75 % mâles, 25 % femelles), PBQ
- Ontario: Poids de vente des bouvillons abattus en Ontario (pondéré 75 % mâles, 25 % femelles), Agence canadienne de classement du bœuf
- Ouest: Poids de vente des bouvillons abattus dans l'Ouest canadien (pondéré 75 % mâles, 25 % femelles), Agence canadienne de classement du bœuf

Globalement, le poids moyen des carcasses de bouvillons a baissé de façon significative pour tous les marchés de référence. C'est au Québec que la baisse a été la plus significative, soit 25 lb carcasse. La hausse des prix du marché au cours de l'été 2017 a précipité la livraison des bouvillons du Québec aux abattoirs. En 2018, il est prévu que le poids des bouvillons aux États-Unis soit plus élevé qu'en 2017. La baisse des poids carcasse permet de réduire l'offre. L'offre, qui est calculée par le nombre de têtes et le poids carcasse, doit suivre la demande des consommateurs.

Figure 4: Persillage des carcasses de bouvillons* au Québec, en Ontario et dans l'Ouest canadien



* Abattus au Canada

Sources:

- Québec: Classement des bouvillons produits au Québec et abattus au Canada, PBQ
- Ontario: Poids de vente des bouvillons abattus en Ontario (pondéré 75 % mâles, 25 % femelles), Agence canadienne de classement du bœuf
- Ouest: Poids de vente des bouvillons abattus dans l'Ouest canadien (pondéré 75 % mâles, 25 % femelles), Agence canadienne de classement du bœuf

Tant au Québec qu'en Ontario, la proportion de carcasses AAA s'est stabilisée comparativement à 2016, tandis qu'en Alberta, la proportion a fortement diminué au profit des carcasses AA. Pour le Québec, il n'y a pas de surprise puisque l'offre des producteurs et la demande des abattoirs à propos du persillage sont restées somme toute les mêmes.

1.2 Activités de l'agence de vente

L'année 2017, tout comme les cinq années précédentes, se caractérise par une gestion de l'agence de vente dans un contexte de ressources financières limitées. En janvier dernier, Mme Catherine Lessard a été nommée directrice de la mise en marché des bouvillons.

Visites d'inspection des abattoirs

L'agence de vente a procédé à des inspections chez les abattoirs Atlantic Beef Products, St. Helen's Meat Packers Limited et Les Viandes Jacques Forget Ltée. Ces inspections permettent d'effectuer un suivi du parage des carcasses de bouvillons. Rappelons-nous que ces visites d'inspection rapportent aux producteurs puisqu'elles font en sorte, entre autres, de s'assurer que les bouvillons livrés ont un poids carcasse adéquat. Elles permettent aussi d'échanger sur les besoins et enjeux de la production des bouvillons et de la vente de la viande.



2. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ DES BOUVILLONS D'ABATTAGE

2.1 Activités en 2017

Respect du règlement

Depuis le 5 septembre 2017, le comité de mise en marché des bouvillons d'abattage (CMMBA) porte une attention particulière à l'application de l'article 20 du *Règlement sur la mise en marché des bouvillons du Québec*. Les ventes en direct sans numéro d'autorisation entraînent une pénalité de 20\$/bouvillon. Une note a été envoyée à l'ensemble des producteurs de bouvillons et des rappels sont transmis lors de l'envoi des paiements effectués aux producteurs fautifs.

Analyse provinciale des coûts de production bouvillons

Le CMMBA a décidé de renouveler l'analyse provinciale des coûts de production des bouvillons par l'entremise des Groupes conseils agricoles du Québec pour une troisième année. Les résultats de l'étude seront présentés lors de l'assemblée générale spéciale d'avril 2018.

Consultation pour une nouvelle contribution à un fonds de promotion et de publicité

En novembre dernier, le CMMBA a décidé de consulter l'ensemble des producteurs de bouvillons concernant la mise en place d'une nouvelle contribution à un fonds de promotion et de publicité pour le bœuf du Québec. La contribution serait fixée à 1\$/bouvillon mis en marché et serait en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019. Un comité d'évaluation du projet se chargerait de recevoir, d'évaluer et de recommander au CMMBA les projets intéressants. Les projets valorisant les bouvillons nés au Québec seront prioritaires. Les producteurs de bouvillons seront donc consultés lors de l'assemblée générale spéciale qui se tiendra en avril 2018.

Rencontre des secteurs veau d'embouche et bouvillon

En décembre dernier, des représentants du CMMBA ont rencontré leurs homologues du secteur veau d'embouche dans un cadre informel afin d'échanger sur différents sujets, dont la qualité du produit et la disponibilité.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2018

En 2018, les activités du CMMBA seront notamment axées sur :

- la poursuite de la refonte du *Règlement sur la mise en marché des bouvillons du Québec*;
- la consultation des producteurs de bouvillons et possiblement la mise en place d'une nouvelle contribution pour un fonds de promotion et de publicité pour le bœuf du Québec.

4. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

4.1 Critères d'admissibilité

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au Plan conjoint;
- Être inscrit dans la catégorie bouvillons d'abattage au Plan conjoint;
- Avoir élevé des bouvillons pour son compte ou celui d'autrui ou avoir fait produire et offert en vente au moins 50 bouvillons, au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou une société, la personne physique mandatée doit également :
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT

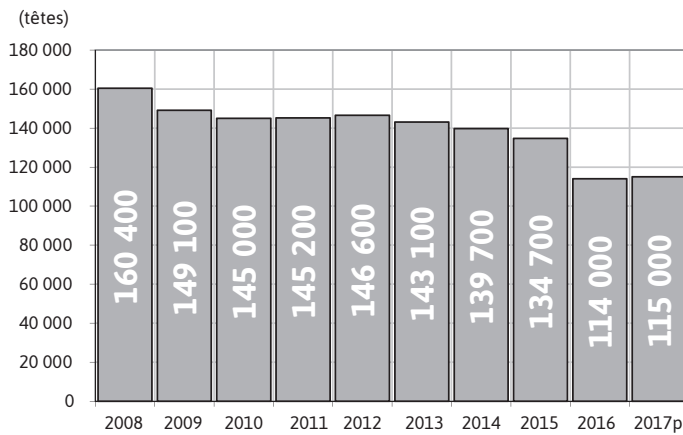
Projet d'ordre du jour

1. **ÉTAT DU MARCHÉ EN 2017**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU DE LAIT EN 2017**
 - 2.1 **Assemblée générale spéciale 2017**
 - 2.2 **Programme de transition de la FADQ**
 - 2.3 **Modifications règlementaires**
 - 2.4 **Nouvel extranet des producteurs de veaux de lait**
 - 2.5 **Appel de projets n° 003**
 - 2.6 **Dossier Écolait**
 - 2.7 **Représentativité du secteur veau de lait**
 - 2.8 **Contributions 2018**
3. **DOSSIERS COMMUNS AUX SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN**
 - 3.1 **Code de pratiques pour le veau lourd**
 - 3.2 **Limites maximales de résidus - Directive de Santé Canada**
 - 3.3 **Qualité des veaux laitiers**
 - 3.4 **Symposium international de la filière veau**
 - 3.5 **Signature de l'AECG – Importation de veaux européens**
 - 3.6 **Promotion et développement des marchés**
4. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2018**
5. **ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 5.1 **Critères d'admissibilité**
6. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2017

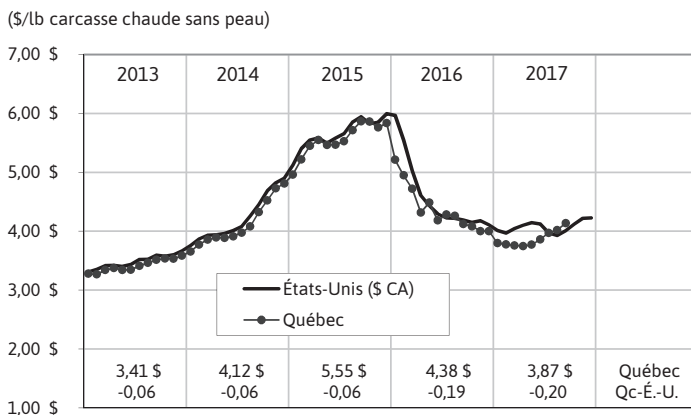
Figure 1: Production de veaux de lait au Québec



Source:
 • Volume de veaux de lait produits au Québec, PBQ

En 2017, le volume de veaux de lait produits au Québec s'élève à environ 115 000. La production est donc relativement stable comparativement à celle de l'année dernière.

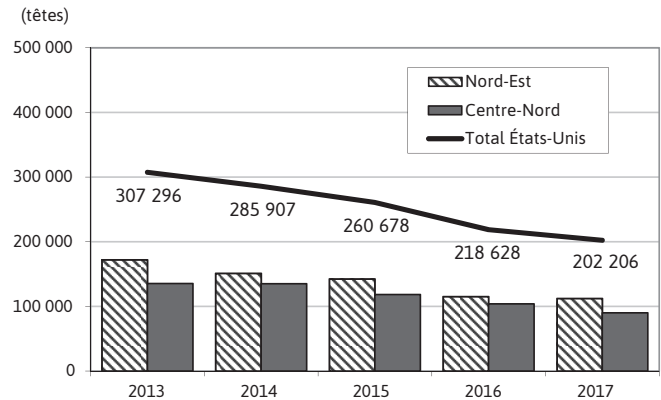
Figure 2 : Prix des veaux de lait du Québec et des États-Unis (Non-Packer Owned)



Sources:
 • Québec: Prix des veaux de lait produits au Québec, PBQ
 • États-Unis: Prix des veaux de lait vendus aux États-Unis, Non-Packer Owned, convertis en équivalent \$ CA, USDA

Bien que les prix des veaux de lait du Québec de 2017 ne soient disponibles que jusqu'en octobre, nous pouvons observer une légère augmentation du prix en fin d'année. De plus, l'écart de prix entre le Québec et les États-Unis en 2017 est de -0,20\$/lb carcasse.

Figure 3: Production de veaux de lait aux États-Unis



Source:
 • Nombre de veaux de lait abattus dans le nord-est et dans le centre-nord des États-Unis, USDA

Aux États-Unis, la production de veaux de lait a poursuivi son déclin en 2017 avec une baisse de 8 % des abattages.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU DE LAIT EN 2017

Principaux constats et enjeux du secteur

L'année 2017 a été marquée par plusieurs grands défis, mais plus particulièrement par la mise aux normes des bâtiments d'élevage pour le logement collectif et l'entrée sur le marché nord-américain de la viande de veau provenant de l'Union européenne. L'année 2017 a également été synonyme de changement important dans l'industrie du veau avec l'achat des actifs d'Écolait par le groupe Délimax-Montpak.

2.1 Assemblée générale spéciale 2017

Une assemblée générale spéciale des producteurs de veaux de lait s'est tenue le 12 janvier 2017. Ce sont 72 producteurs votants qui étaient présents. L'assemblée a adopté majoritairement l'échéancier du 31 décembre 2018 pour la conversion des bâtiments d'élevage en logement collectif. Les producteurs ont également confié le mandat à l'agence de vente des veaux de lait de développer un nouveau modèle de représentativité qui tiendra compte de la réalité du secteur veau de lait.

2.2 Programme de transition de la FADQ

Le 5 juin dernier, la FADQ nous informait de la décision de son conseil d'administration concernant la mise en place d'un programme d'aide de transition pour le secteur veau de lait.

Ce programme fait suite à l'abolition du Programme ASRA dans le secteur veau de lait. Un budget de 2 M\$ est disponible sur une période de deux ans et vise deux volets: l'appui à la compétitivité des entreprises indépendantes et l'appui aux outils collectifs de gestion et de biosécurité.

Le 17 octobre 2017, sept projets ont été déposés pour un montant total de 583 670\$. De ce nombre, trois projets ont déjà obtenu l'autorisation de la FADQ, soit:

- développement d'un tableau de bord et d'une analyse des tendances de marché du veau;
- développement d'un programme de certification visant les produits de veau importés d'Europe;
- développement d'un passeport électronique pour les veaux laitiers.

Nous sommes en attente des autorisations d'autres projets déjà déposés et d'autres projets seront déposés en début 2018.

2.3 Modifications réglementaires

Deux modifications au *Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de lait* (Règlement) ont été adoptées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) en 2017. Ces modifications visent:

- l'obligation pour tous les producteurs de veaux de lait de signer la *Déclaration annuelle sur l'utilisation des médicaments*;
- l'échéancier du 31 décembre 2018 pour la conversion des bâtiments d'élevage en logement collectif.

2.4 Nouvel extranet des producteurs de veaux de lait

Le nouvel extranet des producteurs de veaux de lait a été mis en place à la fin de l'été 2017. Tous les producteurs ont reçu leur accès et une procédure d'utilisation. L'extranet est principalement un outil de communication entre les producteurs et les PBQ. Sur la page d'accueil, l'encadré Communiqués regroupe des documents traitant de nouveautés dans le secteur veau (ex.: résumé des exigences du nouveau Code veau, formulaire d'inscription au programme d'appui aux investissements du MAPAQ, nouvelles décisions de la RMAAQ, etc.). Ces documents sont mis à jour régulièrement.

L'onglet Documents de référence contient des documents informatifs sur la production générale de veaux de lait (ex.: liste des substances interdites, le Code veau, documents d'information sur le programme Veau vérifié, réglementation sur l'enfouissement des animaux morts, etc.).

2.5 Appel de projets n° 003

Dans le cadre de l'appel de projets n° 003, 97 formulaires ont été reçus par les PBQ provenant de 45 producteurs de veaux de lait. Quelque 3 753 références de production supplémentaires ont été émises. De plus, 23 sites ayant terminé leur transition en logement collectif ont reçu les 50 places-veaux supplémentaires comme prévu à l'article 20 du Règlement.

2.6 Dossier Écolait

Le 2 novembre dernier, l'entreprise Écolait ltée s'est placée sous la protection de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Cette situation entraîne une mauvaise créance pour l'agence de vente des veaux de lait. Nous sommes en attente d'un règlement dans ce dossier afin de connaître l'impact financier réel pour l'agence de vente et la promotion.

Mentionnons que le groupe Délimax-Montpak a racheté les actifs de l'entreprise Écolait ltée.

2.7 Représentativité du secteur veau de lait

Au cours de l'année 2017, des travaux ont été menés pour définir un nouveau modèle de représentativité du secteur. Lors de la réunion du comité de mise en marché des veaux de lait (CMMVL), tenue en juillet 2017, les membres du comité ont adopté une proposition d'un nouveau modèle de représentativité à soumettre en assemblée aux producteurs de veaux de lait. Toutefois, à la suite de la transaction entre Écolait et Délimax-Montpak, une nouvelle proposition devra être développée.

2.8 Contributions 2018

Depuis le 1^{er} juillet 2016, les contributions pour la production et la mise en marché (2,10\$/veau) ainsi que celle pour la recherche et le développement (0,30\$/veau) sont suspendues. Les contributions pour la promotion (4\$/veau) et celle pour le Plan conjoint (2\$/veau) étaient maintenues. Cette décision a été prise afin de donner un peu de marge de manœuvre aux producteurs de veaux de lait durant cette période de changement.

Le 5 décembre dernier, le CMMVL a réévalué la situation et a décidé de réactiver la contribution pour la production et la mise en marché (2,10\$/veau) pour une période d'environ six mois afin de couvrir les frais de fonctionnement de l'agence de vente des veaux de lait.

Rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2017, les contributions des producteurs de veaux de lait sont retenues par les acheteurs en vertu du Règlement de la RMAAQ sur le prélèvement par les acheteurs des contributions des producteurs.

3. DOSSIERS COMMUNS AUX SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN

3.1 Code de pratiques pour le veau lourd

Les travaux d'élaboration du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des veaux lourds se sont terminés en 2017 et un nouveau code a vu le jour en novembre 2017. Le Code vise l'adoption de pratiques d'élevage assurant le bien-être animal en présentant des recommandations concernant le soin, le transport et d'autres pratiques d'élevage. L'élément le plus important du code concerne le logement collectif.

3.2 Limites maximales de résidus - Directive de Santé Canada

Faisant suite aux démarches des secteurs veau de lait et veau de grain, en collaboration avec la Canadian Veal Association, concernant les limites maximales de résidus dans le secteur veau lourd, une nouvelle directive de Santé Canada a été émise le 3 août 2017. Celle-ci indique que pour la plupart des médicaments à usage vétérinaire, les limites maximales de résidus pour les bovins peuvent être appliquées aux veaux destinés à la production de viande à l'exception des implants, des stimulateurs de croissance et des antimicrobiens de classe 1.

Il est toutefois important de rappeler que la nouvelle directive doit être appliquée avec vigilance selon les directives de votre vétérinaire praticien.

3.3 Qualité des veaux laitiers

Le travail s'est poursuivi au cours de l'année 2017 afin d'améliorer la qualité des veaux laitiers. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les représentants du secteur bovin de réforme et veau laitier. Des interventions ont également été réalisées auprès des instances gouvernementales afin de les sensibiliser à l'importance de la qualité des veaux laitiers pour les secteurs veau.

De plus, les secteurs veau travaillent à la conception d'un passeport électronique en collaboration avec d'Agri-Traçabilité Québec, l'idée étant de permettre l'identification rapide de l'âge des veaux laitiers. Parallèlement, le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers poursuit ses activités de sensibilisation auprès des producteurs de lait à propos de la désinfection du nombril, de la prise de colostrum, etc.

3.4 Symposium international de la filière veau

En avril 2017, des représentants des secteurs veau de lait et veau de grain ont participé au Symposium international de la filière veau qui se tenait à Baule en France. Cet événement, qui se tient une fois tous les

cinq ans, est l'occasion de s'informer et d'échanger sur les enjeux du secteur veau.

Une des conclusions que l'on peut retenir est que la production de veaux européens et québécois est similaire en ce qui concerne les techniques de production. Toutefois, les producteurs d'ici ont davantage de contraintes à respecter pour demeurer compétitifs :

- l'accès plus limité à des médicaments;
- l'accès plus limité à des subventions pour abaisser les coûts de production;
- la qualité des veaux laitiers qui est moins encadrée.

3.5 Signature de l'AECG - Importation de veaux européens

La signature de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne le 21 septembre dernier crée une réelle pression pour les producteurs de veaux. Afin de préserver la compétitivité des entreprises de veaux du Québec, il est important de mettre en place un mécanisme permettant de garantir que la viande de veau importée d'Europe réponde aux mêmes standards de production que ceux imposés aux producteurs québécois. Au cours des derniers mois, des rencontres ont eu lieu auprès des représentants des gouvernements fédéral et provincial afin de les sensibiliser aux enjeux du secteur veau dans le cadre de l'AECG. Les rencontres se poursuivront au cours de la prochaine année.

3.6 Promotion et développement des marchés

Les activités de promotion et de développement des marchés du Veau de lait du Québec et du Veau de grain du Québec sont planifiées selon la stratégie de marketing globale suivante :

- des actions publicitaires adaptées au Veau du Québec;
- des activités publicitaires et promotionnelles ciblées pour chacune des deux marques de commerce : Veau de lait du Québec et Veau de grain du Québec;
- une optimisation de chacun des budgets promotionnels (veau de lait et veau de grain).

Le Veau du Québec

L'année 2017 a été marquée par l'acquisition d'un nouvel outil promotionnel : le *Food Trailer* Veau du Québec. S'inscrivant dans la stratégie marketing du secteur veau, l'objectif de ce nouvel outil est de se démarquer par des événements personnalisés pour mettre en valeur les produits Veau de grain du Québec et Veau de lait

du Québec et de tirer le meilleur auprès des différentes chaînes d'alimentation et des services alimentaires (distributeurs et restaurateurs) du Québec.

- Du 20 avril au 5 octobre 2017, 22 événements personnalisés ont eu lieu dans les régions suivantes: Rive-Nord et Rive-Sud de Montréal, Québec, Beauce, Estrie et les Laurentides;
- Les clients participants sont: IGA, Metro, Provigo Le Marché, Bonichoix, Adonis, distributeur GFS, distributeur Sysco, distributeur Dubé Loiselle et l'Association des restaurateurs du Québec;
- La présence du *Food Trailer* chez un client:
 - génère une augmentation des ventes de quatre à six fois les ventes régulières de veau;
 - a un effet levier non seulement sur la découpe dégustée, mais aussi sur les autres coupes de veau qui se trouvent dans le comptoir;
 - augmente la notoriété des produits de Veau de lait du Québec et Veau de grain du Québec.

Le Veau de lait du Québec

Des activités publicitaires et promotionnelles adaptées à la marque de commerce Veau de lait du Québec ont été mises de l'avant:

- Réalisation de différentes publicités, à des périodes bien précises au cours de l'année, intégrées sur le site Web, les applications mobiles et MétéoMédia dirigeant les internautes au site veaudelait.com. Ces dernières ont généré près de 20 000 visites sur le site Web du Veau de lait du Québec.
- Réalisation d'une vidéorecette mettant en vedette l'osso buco de Veau de lait du Québec publicisée sur Facebook et le site Web Pratico-Pratiques générant plus de 140 000 vues.
- Campagnes publicitaires radiophoniques en février (Saint-Valentin) et à l'automne 2017 (septembre et octobre) à l'émission du retour à la maison avec Paul Houde sur les ondes du 98,5 FM. Rejoignant plus de 789 000 auditeurs par semaine, ce véhicule publicitaire est très performant pour accroître la notoriété du Veau de lait du Québec.

4. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2018

Deux grands défis:

- maintien d'un coût de production compétitif;
- maintien de notre part de marché face à l'importation de veaux européens.

Priorités pour 2018:

- se doter d'une vision et d'un plan d'action pour le maintien et le développement de la filière veau de lait au Québec et la faire connaître auprès des intervenants et des décideurs publics;
- revoir le mode de représentativité du secteur veau de lait, en maximisant les liens possibles entre les deux secteurs veau;
- assurer la mise en œuvre des outils collectifs de gestion et de biosécurité.

5. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 Critères d'admissibilité

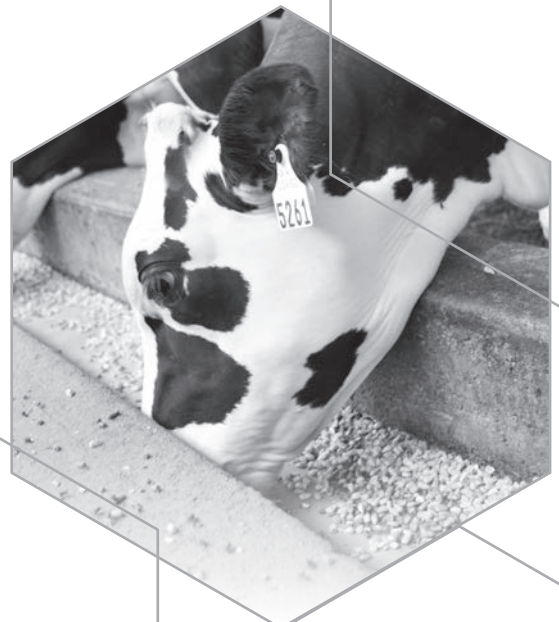
- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du Groupe au Plan conjoint;
- Être inscrit dans la catégorie veaux de lait au Plan conjoint;
- Avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente au moins 100 veaux de lait, au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également:
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE GRAIN

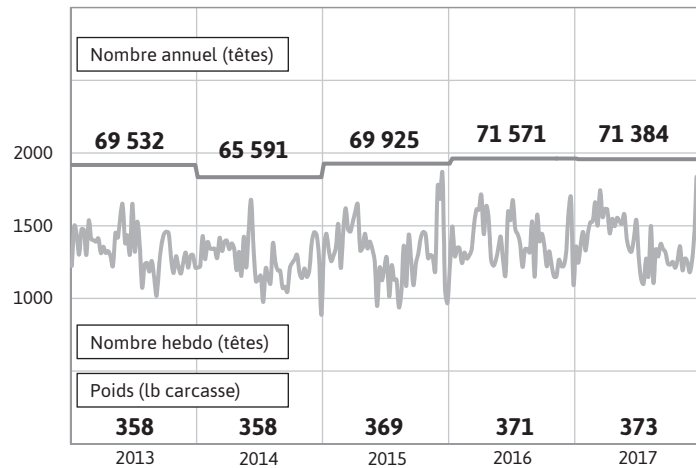
Projet d'ordre du jour

1. **ÉTAT DU MARCHÉ EN 2017**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2017**
 - 2.1 **Refonte de la mise en marché**
 - 2.2 **Dossier Écolait**
 - 2.3 **Cahier des charges et certification**
 - 2.4 **Réseau d'expertise**
 - 2.5 **Historiques de référence**
3. **DOSSIERS COMMUNS AUX SECTEURS VEAU DE GRAIN ET VEAU DE LAIT**
 - 3.1 **Code de pratiques pour le veau lourd**
 - 3.2 **Limites maximales de résidus – Directive de Santé Canada**
 - 3.3 **Qualité des veaux laitiers**
 - 3.4 **Symposium international de la filière veau**
 - 3.5 **Signature de l'AECG – Importation de veaux européens**
 - 3.6 **Promotion et développement des marchés**
4. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2018**
5. **ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 5.1 **Critères d'admissibilité**
6. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2017

Figure 1 : Évolution de la production de veaux de grain au Québec

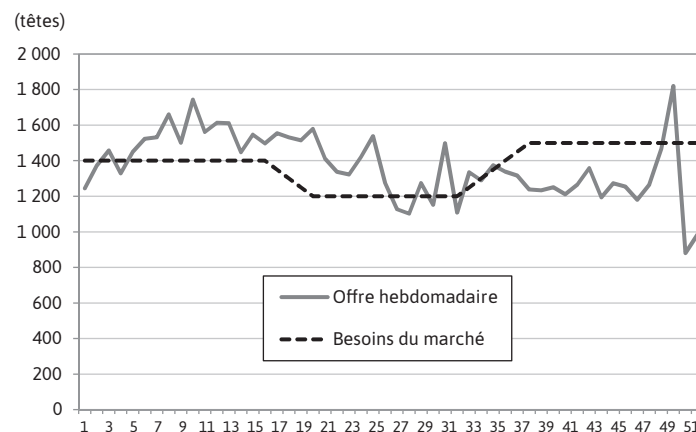


Source:
 • Nombre et poids des veaux de grain produits au Québec, PBQ

En 2017, 71 384 veaux de grain ont été produits, soit un volume très similaire à celui de 2016.

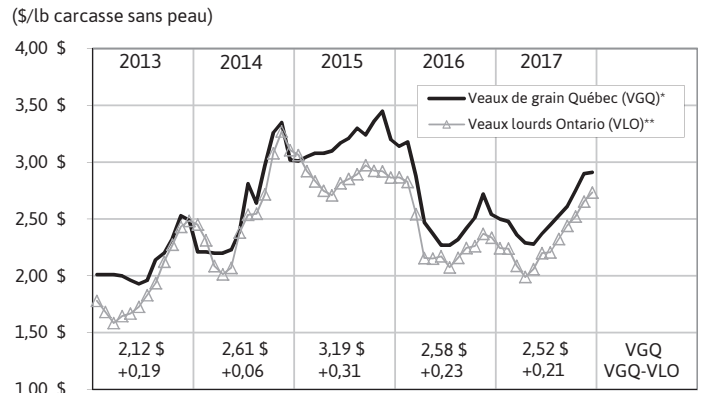
La production 2017 est caractérisée par des volumes de production plus élevés de 5% pour les six premiers mois de l'année et 5% plus faibles pour les six derniers mois par rapport à ceux de 2016. Encore cette année, l'offre est à l'inverse des besoins du marché (figure 2).

Figure 2 : Offre hebdomadaire de veaux de grain versus besoins estimés du marché



Source:
 • Agence de vente des veaux de grain, PBQ

Figure 3 : Prix des veaux de grain du Québec et de l'Ontario

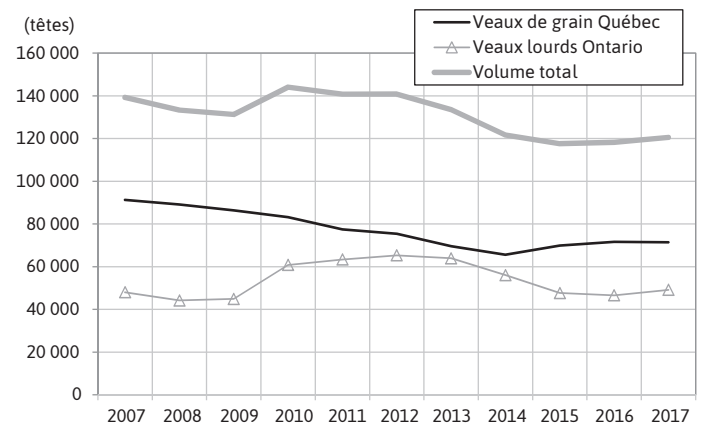


* Prix net (prix enchères moins soutien au prix plancher)
 ** Prix hebdomadaire publié par OCA, catégorie plus de 600 lb

Sources:
 • Québec: Prix net des veaux de grain produits au Québec (prix enchères moins soutien au prix plancher), PBQ
 • Ontario: Prix des veaux lourds de plus de 600 lb produits en Ontario, OCA

Pour l'ensemble de l'année 2017, l'écart entre le prix moyen des veaux de grain du Québec et celui des veaux lourds vendus aux encans d'animaux vivants de l'Ontario a été similaire à celui de l'an passé à + 0,21 \$/lb carcasse en faveur du Québec.

Figure 4 : Productions de veaux de grain comparées Québec - Ontario



Sources:
 • Nombre de veaux de grain produits au Québec, PBQ
 • Nombre de veaux de grain abattus en Ontario, Agence canadienne de classement du bœuf et Canfax

En 2017, l'offre totale de veaux de grain des deux provinces a été en légère hausse à environ 120 511 veaux de grain.

La production de veaux en Ontario semble avoir augmenté légèrement avec 49 119 veaux (+ 5,4% par rapport à 2016), alors qu'au Québec, la production est demeurée stable.

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR EN 2017

Principaux constats et enjeux du secteur

Au sujet de la production, l'année 2017 s'inscrit dans la continuité de 2016. Le nombre de producteurs est demeuré stable avec environ 180 entreprises qui ont produit un volume comparable à celui de 2016. L'année a été marquée par la transaction entre Écolait et le groupe Délimax-Montpak, se traduisant par une consolidation de l'industrie, mais aussi par une plus grande concentration des acheteurs.

2.1 Refonte de la mise en marché

En 2017, le comité de négociation veau de grain (CNVG) a poursuivi son travail sur la refonte de la mise en marché. Le CNVG a commandé une analyse de marché sur les veaux de grain de l'Ontario. Celle-ci a été effectuée par la firme AGEKO. Le CNVG s'est également rendu à l'encan d'OLEX à Waterloo afin d'observer le fonctionnement des ventes de veaux vivants. Des visites de fermes et une rencontre avec les représentants de Veal Farmers of Ontario ont également permis de mieux comprendre la production de veaux de grain en Ontario et sa mise en marché.

En juillet, une rencontre avec des représentants des secteurs du porc, de l'agneau et du bouvillon d'abattage a été organisée afin de présenter les différents modes de mise en marché dans ces productions. Cette rencontre a permis d'explorer d'autres mécanismes de mise en marché utilisés dans des secteurs de production animale et inspirer certaines idées aux participants du secteur veau. Les discussions concernant la refonte de la mise en marché se poursuivront en 2018.

2.2 Dossier Écolait

Le 2 novembre dernier, l'entreprise Écolait ltée s'est placée sous la protection de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (arrangements avec les créanciers des compagnies). Rapidement, le bon de garantie de paiement de l'entreprise a été rappelé afin de couvrir les achats de veaux de grain impayés.

Le 15 novembre, le groupe Délimax-Montpak a racheté les actifs de l'entreprise Écolait ltée. Cette consolidation de l'industrie accentue la concentration des acheteurs et met de l'avant l'importance de poursuivre le travail sur la refonte de la mise en marché pour aller vers un système de vente par préattribution.

Le CNVG continuera de suivre la situation de près afin de minimiser les impacts pour les producteurs.

2.3 Cahier des charges et certification

La firme Gestion Qualiterra a poursuivi son travail d'accompagnement des producteurs dans l'implantation du programme Veau de grain du Québec certifié sur leur ferme. En 2016, Gestion Qualiterra avait réalisé une trentaine de visites d'accompagnement, alors que c'est plus de 36 visites qui ont été réalisées en 2017.

Les visites d'audits externes menant à l'obtention officielle de la certification ont débuté en 2017. Près de 40 producteurs ont reçu leur certificat de conformité après avoir réussi leur audit externe et 18 producteurs ont reçu un certificat provisoire après avoir complété leur revue des registres, ce qui totalise 58 producteurs certifiés.

La certification devrait être implantée chez l'ensemble des producteurs d'ici le 31 décembre 2019.

2.4 Réseau d'expertise

Le réseau d'expertise a poursuivi ses activités en 2017 avec la réalisation d'une cinquième analyse de groupe basée sur les données de 2016 et présentée en novembre 2017. Quatorze producteurs ont participé à l'analyse de groupe.

En mars 2017, un séminaire a été organisé dans le cadre des journées sur l'innovation et le progrès en agroalimentaire au Centre-du-Québec. Lors de cette journée, les conférenciers ont traité de différents sujets tels la biosécurité à la ferme, le lavage et la désinfection des installations d'élevage, les maladies respiratoires chez les jeunes veaux et l'utilisation judicieuse des médicaments. Plus de 85 personnes ont participé à cette journée.

2.5 Historiques de référence

En avril 2017, le comité de mise en marché des veaux de grain (CMMVG) a accordé l'allocation annuelle d'historiques de référence de 5 000 veaux destinés aux producteurs déjà en production. L'appel de projets a permis d'allouer des historiques à six producteurs pour un total d'historiques de référence de 3 877 veaux annuellement.

En novembre 2017, le CMMVG a lancé un appel d'offres ouvert à la relève et à toute personne intéressée à démarrer en production. Cet appel de projets visait à allouer un maximum d'historiques de 3 000 veaux, dont 1 000 veaux, spécifiquement destinés à la relève.

Cet appel de projets s'est terminé le 30 novembre 2017. La sélection des projets sera complétée au début de l'année 2018.

3. DOSSIERS COMMUNS AUX SECTEURS VEAU DE GRAIN ET VEAU DE LAIT

3.1 Code de pratiques pour le veau lourd

Les travaux d'élaboration du *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des veaux lourds* se sont terminés en 2017. Le Code vise l'adoption de pratiques d'élevage assurant le bien-être animal en présentant des recommandations concernant le soin, le transport et d'autres pratiques d'élevage.

3.2 Limites maximales de résidus - Directive de Santé Canada

Faisant suite aux démarches des secteurs veau de lait et veau de grain, en collaboration avec la Canadian Veal Association, concernant les limites maximales de résidus dans le secteur veau lourd, une nouvelle directive de Santé Canada a été émise le 3 août 2017. Celle-ci indique que pour la plupart des médicaments à usage vétérinaire, les limites maximales de résidus pour les bovins peuvent être appliquées aux veaux destinés à la production de viande à l'exception des implants, des stimulateurs de croissance et des antimicrobiens de classe 1.

Il est toutefois important de rappeler que la nouvelle directive doit être appliquée avec vigilance selon les directives du vétérinaire praticien.

3.3 Qualité des veaux laitiers

Le travail s'est poursuivi au cours de l'année afin d'améliorer la qualité des veaux laitiers. Plusieurs rencontres ont eu lieu au courant de l'année 2017 avec les représentants du secteur bovin de réforme et veau laitier. Des interventions ont également été réalisées auprès des instances gouvernementales afin de les sensibiliser à l'importance de la qualité des veaux laitiers pour les secteurs veau (désinfection du nombril, colostrum, etc.).

De plus, les secteurs veau travaillent à la conception d'un passeport électronique en collaboration avec d'Agri-Traçabilité Québec, l'idée étant de permettre l'identification rapide de l'âge des veaux laitiers. Parallèlement, le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers poursuit ses activités de sensibilisation auprès des producteurs de lait.

3.4 Symposium international de la filière veau

En avril 2017, des représentants des secteurs veau de lait et veau de grain ont participé au Symposium international du veau qui se tenait à Baule en France. Cet événement, qui se tient une fois tous les cinq ans, est l'occasion de s'informer et d'échanger sur les enjeux du secteur veau.

Une des conclusions que l'on peut retenir est que la production de veaux européens et québécois est similaire en ce qui concerne les techniques de production; toutefois, les producteurs d'ici ont davantage de contraintes à respecter pour demeurer compétitifs:

- l'accès plus limité à des médicaments;
- l'accès plus limité à des subventions pour abaisser les coûts de production;
- la qualité des veaux laitiers qui est moins encadrée.

3.5 Signature de l'AECG - Importation de veaux européens

La signature de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne le 21 septembre dernier, crée une réelle pression pour les producteurs de veaux. Afin de préserver la compétitivité des entreprises de veaux du Québec, il est important de mettre en place un mécanisme permettant de garantir que la viande de veau importée d'Europe réponde aux mêmes standards de production que ceux imposés aux producteurs québécois. Au cours des derniers mois, des rencontres ont eu lieu auprès des représentants des gouvernements fédéral et provincial afin de les sensibiliser aux enjeux du secteur veau dans le cadre de l'AECG. Les rencontres se poursuivront au cours de la prochaine année.

3.6 Promotion et développement des marchés

Les activités de promotion et de développement des marchés du Veau de lait du Québec et du Veau de grain du Québec sont planifiées selon la stratégie de marketing globale suivante:

- des actions publicitaires adaptées au Veau du Québec;
- des activités publicitaires et promotionnelles ciblées pour chacune des deux marques de commerce: Veau de lait du Québec et Veau de grain du Québec;
- une optimisation de chacun des budgets promotionnels (veau de lait et veau de grain).

Le Veau du Québec

L'année 2017 a été marquée par l'acquisition d'un nouvel outil promotionnel: le *Food Trailer* Veau du Québec. S'inscrivant dans la stratégie marketing du secteur veau, l'objectif de ce nouvel outil est de se démarquer par des événements personnalisés pour mettre en valeur les produits Veau de grain du Québec et Veau de lait du Québec et de tirer le meilleur auprès des différentes chaînes d'alimentation et des services alimentaires (distributeurs et restaurateurs) du Québec.

- Du 20 avril au 5 octobre 2017, 22 événements personnalisés ont eu lieu dans les régions suivantes: Rive-Nord et Rive-Sud de Montréal, Québec, Beauce, Estrie et les Laurentides.
- Les clients participants sont: IGA, Metro, Provigo Le Marché, Bonichoix, Adonis, distributeur GFS, distributeur Sysco, distributeur Dubé Loiselle et l'Association des restaurateurs du Québec.
- La présence du *Food Trailer* chez un client:
 - génère une augmentation des ventes de quatre à six fois les ventes régulières de veau;
 - a un effet levier non seulement sur la découpe dégustée, mais aussi sur les autres découpes de veau qui se trouvent dans le comptoir;
 - augmente la notoriété des produits de Veau de lait du Québec et Veau de grain du Québec.

Le Veau de grain du Québec

Des activités publicitaires et promotionnelles adaptées à la marque de commerce Veau de grain du Québec ont été mises de l'avant:

- Réalisation d'une vidéorecette de bifteck d'aloyau de Veau de grain du Québec publicisée sur différentes plateformes: infolettre, Facebook, magazine *5 ingrédients, 15 minutes*, site Web Pratico-Pratiques, etc. atteignant ainsi jusqu'à 66 000 vues.
- Concours Web avec Publisac mettant en vedette la section des recettes classiques du site Web du Veau de grain du Québec. Le concours a généré plus de 5 500 visites et plus de 2 500 inscriptions à l'infolettre du Veau de grain du Québec.
- Production de différentes publicités dans les infolettres de *Ricardo Cuisine* ainsi que dans le journal *La Presse+* favorisant ainsi un achalandage accru sur le site veaudegrain.com.

4. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2018

Deux grands défis:

- refonte de la mise en marché;
- maintien de nos parts de marché en améliorant la compétitivité du secteur face au veau provenant de l'extérieur de la province et du pays.

Priorités pour 2018:

- Se doter d'une vision et d'un plan d'action pour le maintien et le développement de la filière veau de grain au Québec et les faire connaître auprès des intervenants et des décideurs publics;
- Maximiser les liens possibles entre les deux secteurs veau;
- Poursuivre le déploiement du programme de certification.

5. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

5.1 Critères d'admissibilité

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du Groupe au Plan conjoint;
- Être inscrit dans la catégorie veaux de grain au Plan conjoint;
- Avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente au moins 50 veaux de grain au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également:
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote.
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

Projet d'ordre du jour

1. **ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2017**
 - 1.1 **État du marché et faits saillants**

2. **ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ EN 2017**
 - 2.1 **Projet pilote de vente par regroupement**
 - 2.2 **Feuille de route touchant la santé des veaux laitiers**
 - 2.3 **Sensibilisation aux soins à apporter aux veaux laitiers**
 - 2.4 **Registre de sorties bovins de réforme et veaux laitiers**
 - 2.5 **Collecte de données dans les encans**

3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2018**
 - 3.1 **Application de la Feuille de route**
 - 3.2 **Harmonisation de la prochaine édition du Registre de sorties bovins de réforme et veaux laitiers**
 - 3.3 **Étude sur le potentiel de développement d'une filière de production de bouvillons Holstein**

4. **ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 4.1 **Critères d'admissibilité**

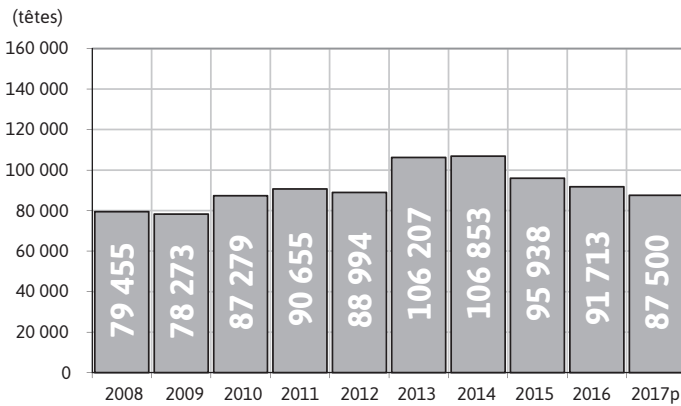
5. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



1. ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2017

1.1 État du marché et faits saillants

Figure 1 : Nombre de bovins du Québec réformés



Source:

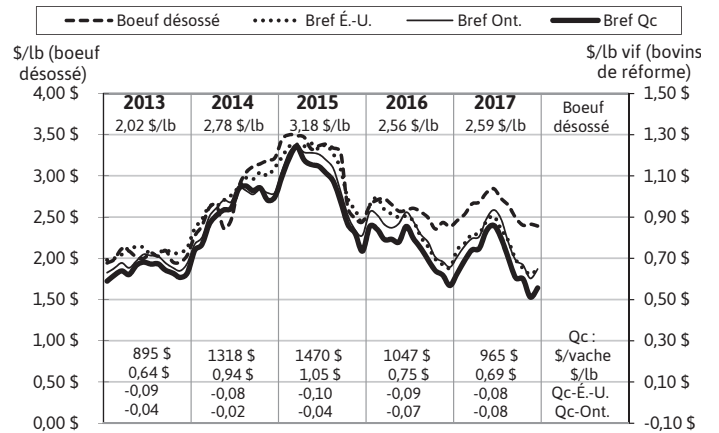
- Nombre de bovins de réforme mis en marché au Québec, PBQ

En 2017, le nombre estimé de bovins de réforme mis en marché est de 87 500 têtes. Il s'agit d'une diminution prévue de 4,6%. La forte demande du secteur laitier pousse les producteurs à maintenir les vaches en production plus longtemps.

De plus, s'est ajoutée la fermeture de l'abattoir JBS en Pennsylvanie pendant quelques semaines de la fin octobre au début novembre.

Ces données tiennent compte des bovins de réforme vendus dans les postes de commercialisation au Québec ainsi que ceux vendus à l'extérieur de la province selon l'entente sur la contribution nationale (*National Check-Off*).

Figure 2 : Prix des bovins de réforme au Québec, en Ontario et aux États-Unis et du bœuf désossé 85% maigre au Canada



Sources:

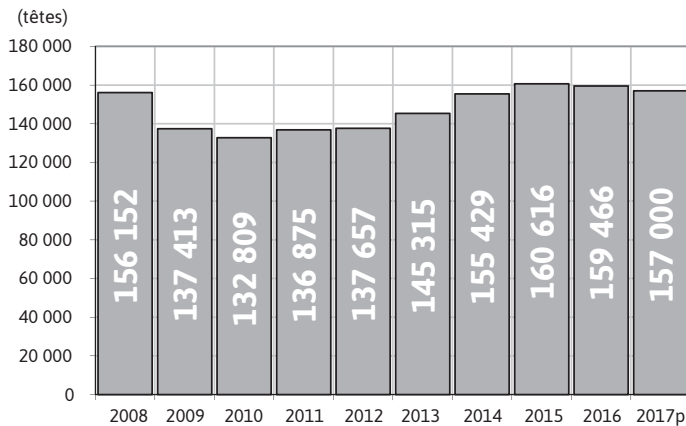
- Bref Qc (\$/lb): Prix de vente des bovins de réforme vendus dans les encans du Québec, PBQ
- Bref Qc (\$/tête): Revenus par tête pour un bovin de 1 400 lb vivant
- Bref Ont.: Prix de vente des bovins de réforme de toute catégorie vendus dans les encans de l'Ontario, Canfax
- Bref É.-U.: Prix de vente des bovins de réforme « lean » vendus dans les encans de New Holland en Pennsylvanie ramené en équivalent \$ CA
- Bœuf désossé: Prix du bœuf désossé 85% maigre vendu au Canada, Canfax

Le prix des bovins de réforme a diminué de 7,8% si on le compare à celui de l'année précédente. Il faut noter que les années 2014 à 2016 ont connu des prix exceptionnellement élevés. L'évolution du prix a cependant suivi un cycle plus conventionnel avec une hausse printanière et un sommet aux environs de 0,90\$/lb vif en début d'été avant de diminuer à nouveau tout au long de l'automne.

Le prix du bœuf désossé a connu un cycle conventionnel en 2017 comparativement 2016. Le prix moyen du bœuf désossé pour l'année est relativement stable à 2,59\$/lb.



Figure 3 : Nombre de veaux laitiers du Québec mis en marché



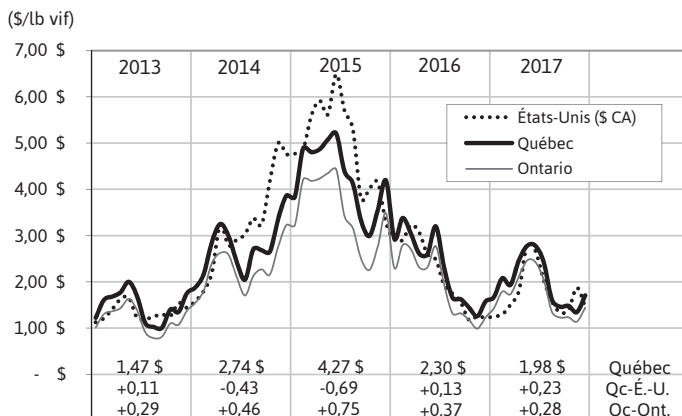
Source:

- Nombre de veaux laitiers mis en marché au Québec, PBQ

Pour l'année 2017, le volume projeté de veaux laitiers mis en marché est de 157 000 têtes. Il s'agit d'un volume légèrement inférieur à celui de l'année 2016.

Ces données incluent les veaux mis en marché au Québec et à l'extérieur de la province selon l'entente sur la contribution nationale (*National Check-Off*).

Figure 4 : Prix des bons veaux laitiers mâles au Québec, en Ontario et aux États-Unis



Sources:

- Québec: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans du Québec, PBQ
- Ontario: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans de l'Ontario, OCA
- États-Unis: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans de New Holland en Pennsylvanie ramené en équivalent \$ CA

Les prix en 2017 ont été très stables jusqu'à l'automne. La fin des opérations de l'entreprise Écolait a entraîné une certaine instabilité des prix au cours des deux derniers mois. Le prix moyen pour l'année 2017 a connu une diminution par rapport à celui de 2016 pour se situer à 1,98\$/lb vif. Il faut noter que les prix des années 2013 à 2016 ont été exceptionnellement élevés.

2. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE MISE EN MARCHÉ EN 2017

2.1 Projet pilote de vente par regroupement

À la suite du projet pilote de vente par regroupement, une entente est intervenue avec les associations d'encans permettant la vente par regroupement des veaux laitiers à la Coopérative des marchés d'animaux du Bas-St-Laurent. Cette entente permet de maintenir des activités de mise en marché de veaux laitiers en région et d'obtenir des prix de vente compétitifs pour les producteurs.

2.2 Feuille de route touchant la santé des veaux laitiers

Une feuille de route touchant la santé des veaux laitiers a été développée par le CMMBR dans le but:

- d'améliorer les performances de préparation des veaux laitiers de la naissance à la mise en vente par les fermes laitières;
- de diminuer les risques de mortalité et de morbidité des veaux laitiers issus des étapes de transport et de commercialisation;
- de promouvoir la santé des veaux laitiers mis en marché et le développement de la filière sur un échéancier 2017-2022.

Cette feuille de route a fait l'objet d'un consensus auprès des secteurs veau de lait et veau de grain. Les rencontres avec les acteurs de la filière se poursuivront à cet effet.

2.3 Sensibilisation aux soins à apporter aux veaux laitiers

Cinq capsules vidéo et un cahier d'accompagnement sur la sensibilisation aux soins qui doivent être apportés aux veaux laitiers ont été développés. Les capsules sont disponibles au bovin.qc.ca et portent sur:

- la désinfection du nombril;
- le colostrum;
- l'encan;
- la filière veau lourd;
- le bien-être animal.

De plus, une campagne de sensibilisation sur la santé des veaux laitiers a été entamée. Pour ce faire, nous participons à des réunions de producteurs en régions et à différents événements de l'industrie.

2.4 Registre de sorties bovins de réforme et veaux laitiers

La diffusion du Registre de sorties bovins de réforme et veaux laitiers s'est poursuivie en 2017. Le document a été distribué lors des activités syndicales et peut être commandé auprès de l'agence de vente.

2.5 Collecte de données dans les encans

Afin d'avoir un meilleur portrait de l'état des veaux laitiers dans les encans, nous avons procédé à une collecte de données dans les encans à l'automne 2017. Cette activité s'est effectuée en collaboration de l'AMVPQ. Les résultats ont été analysés et présentés aux différents intervenants de la filière veau laitier. Un des principaux constats est qu'une proportion importante de veaux laitiers a une faiblesse en ce qui concerne la santé du nombril. Ce problème peut entraîner des conséquences négatives sur le rendement des veaux laitiers en élevage de veaux lourds. Les résultats de la collecte serviront à orienter les prochaines étapes.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2018

3.1 Application de la Feuille de route

Le CMMBR poursuivra l'application de la Feuille de route pour les veaux laitiers 2017-2022. Les principaux enjeux de la feuille de route sont :

- l'amélioration des performances des fermes laitières pour la préparation des veaux laitiers, soit de la naissance à la mise en vente;
- la diminution des risques de mortalité et de morbidité des veaux laitiers issus du transport et de la commercialisation.

En 2018, en lien avec la feuille de route, un comité conjoint composé d'un panel d'experts de la filière veau lourd évaluera les résultats de la collecte de données sur la santé des veaux laitiers à l'encan, fera état des recherches actuelles en matière de santé des veaux laitiers et formulera les critères minimaux concernant la santé des veaux laitiers ainsi que les protocoles de soins destinés aux producteurs laitiers.

3.2 Harmonisation de la prochaine édition du Registre de sorties bovins de réforme et veaux laitiers

Le CMMBR désire travailler de concert avec Les Producteurs de lait du Québec afin d'harmoniser la prochaine édition du Registre de sorties bovins de réforme et veaux laitiers en lien avec le programme proAction.

3.3 Étude sur le potentiel de développement d'une filière de production de bouvillons Holstein

Le CMMBR réalisera une étude sur le potentiel de développement d'une filière de production de bouvillons Holstein au Québec. L'objectif est de collecter des informations pour produire un rapport sur la régie des troupeaux, l'alimentation adaptée à la situation québécoise pour l'engraissement de bouvillons Holstein, ainsi que les opportunités de marché d'un tel produit.

4. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

4.1 Critères d'admissibilité

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du Groupe au Plan conjoint;
- Être inscrit dans la catégorie bovins de réforme au Plan conjoint;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également :
 - être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)



**ALIMENTS
BRETON**
FERMES · MEUNERIES



UNE GAMME COMPLÈTE DE PRODUITS
POUR VOTRE TROUPEAU



PRÉSENTS DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC ET DE L'EST DE L'ONTARIO

BLOC MINÉRAL EN
PLUSIEURS FORMATS

MÉLANGE MINÉRAL
POUR LES VACHES

MÉLANGE MINÉRAL
POUR LES SEMIS FINIS
MÉDICAMENTÉS OU
NON

MÉLANGE MINÉRAL
CERTIFIÉ BIOLOGIQUE

PROGRAMME
ALIMENTAIRE ADAPTÉ
À VOS BESOINS

LAISSEZ-NOUS ÊTRE
PARTENAIRE DE VOTRE
SUCCÈS

Alain Doucet
Cell. : 418 554-0861
adoucet@abreton.com

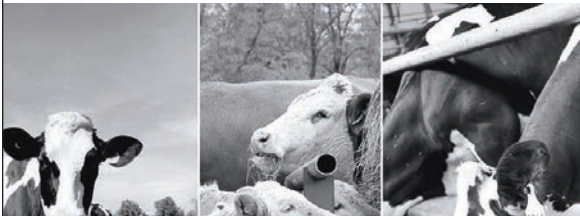
Daniel Fréchette
Cell. : 418 803-7271
dfrechette@abreton.com

Réalisons vos idées



INSCRIVEZ-VOUS À L'INFOLETTRE
La minute bovine

Les Producteurs
de bovins du
Québec



RESTEZ INFORMÉS toute l'année en
vous inscrivant à l'infolettre
La minute bovine.

Et soyez à l'affût de tous les sujets d'actualité
touchant la production bovine.

bovin.qc.ca



Programme de paiements anticipés

Programme d'aide financière d'Agriculture et Agroalimentaire
Canada (AAC) administré par Les Producteurs de bovins du
Québec (PBQ)

VOUS AVEZ BESOIN D'UN PRÊT ?

Chaque jour des producteurs de bovins profitent du PPA
Pourquoi pas vous ?



Un **PRÊT** pouvant aller jusqu'à :

- **400 000 \$ maximum** par entreprise
- 100 000 \$ sans intérêts
- 300 000 \$ au taux préférentiel



Le PPA c'est rentable !

Pour y adhérer ou pour plus d'information
Téléphone : 450 679-0540 poste 8994
bovin.qc.ca

Les Producteurs
de bovins du
Québec





Les Producteurs
de bovins du
Québec



LES PRODUCTEURS
DE BOVINS DU QUÉBEC

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 305
Longueuil (Québec) J4H 4G2
Tél.: **450 679-0530**
pbq@upa.qc.ca

bovin.qc.ca